

Les voix des femmes

État de la situation sur les besoins des
femmes en difficulté de Montréal, 2024



NOTES INFORMATIVES

ADS/ACS :

« Analyse différenciée selon les sexes » ou ADS est l'appellation retenue par le gouvernement du Québec et la municipalité de Montréal alors que le gouvernement canadien utilise plutôt l'expression « analyse comparative entre les sexes » (ACS). Pour les fins du présent projet, nous utiliserons l'expression privilégiée par le gouvernement fédéral.

Reconnaissance territoriale

Nous souhaitons reconnaître que le Partenariat pour la prévention et la lutte à l'itinérance des femmes [PPLIF] œuvre sur un territoire non cédé. Tiohtià:ke/Montréal est historiquement connu comme un lieu de rassemblement pour de nombreuses Premières Nations, notamment la nation Kanien'kehá : ka (Mohawk), et aujourd'hui, une population autochtone diversifiée, ainsi que d'autres peuples, y résident.

Écriture inclusive

Ce document aborde les pistes de solution afin de prévenir et lutter contre l'itinérance des femmes. De ce fait, les femmes cisgenres et les femmes trans représentent la majorité du public ciblé par le projet. C'est pourquoi nous utiliserons surtout le terme femme. Néanmoins, certaines des ressources consultées accueillent également des personnes non binaires et des hommes trans. En effet, elleux ont recours à des services dédiés aux femmes, notamment en raison des risques de victimisation au sein des ressources pour hommes ou de leur exclusion de certains services.



CONTRIBUTIONS

Ce projet est une initiative du Partenariat pour la prévention et la lutte à l'itinérance des femmes [PPLIF].

Ce rapport est le résultat du travail collectif de plusieurs femmes qui ont accepté de partager leur expérience de l'itinérance. Il est d'ailleurs important pour nous de reconnaître le savoir et l'expertise des femmes qui utilisent nos ressources. Nous considérons qu'elles sont les mieux placées pour déterminer leurs besoins. Elles seront donc citées comme expertes du vécu. Nous les remercions pour la richesse de leur partage.

À cette expertise du vécu s'ajoute celle des différentes équipes de travail œuvrant auprès des femmes en difficulté. Toutes ont contribué aux réflexions de même qu'à l'analyse au cœur du présent projet, c'est d'ailleurs ce qui fait sa grande richesse.

Relecture, corrections et commentaires :

Sara Isabel Gomez Garcia, coordonnatrice des communications et du financement, Maison Marguerite

Lilia Goldfarb, Directrice adjointe, Maisons de l'Ancre

Geneviève Roberge, coordonnatrice à l'hébergement, Passages

Mireille Roy, directrice, Maison Marguerite

Julie Chevalier, directrice, Maisons de l'Ancre

Mélanie Walsh, directrice, Auberge Madeleine

Louise Waridel, directrice clinique, La rue des Femmes

Carole Boulebsol, présidente du conseil d'administration, Maisons de l'Ancre

Graphisme

bête féroce

Rédaction :

Chanel Gignac, chargée de projet, Partenariat pour la prévention et la lutte à l'itinérance des femmes [PPLIF]

Ce projet a été rendu possible grâce au précieux soutien financier de Femmes et Égalité des genres Canada.

Membres du PPLIF



Groupes consultés

Merci aux groupes suivants pour la richesse de leur partage:

Dopamine

Médecins du Monde

Mères avec pouvoir

Société Elizabeth Fry du Québec

Dans la rue

Plein milieu

Y des femmes de Montréal (YWCA)

La Maison Bleue

PACT de rue

La Marie Debout

Stella, l'amie de Maimie

Liste des sigles et acronymes

ADS+	Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle
ACS+	Analyse comparative selon les sexes et intersectionnelle
CSF	Conseil du statut de la femme
ISQ	Institut de la statistique du Québec
PAII	Plan d'action interministériel en itinérance
PSL	Programme de supplément au loyer
RAMQ	Régie de l'assurance maladie du Québec
RAPSIM	Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SHQ	Société d'habitation du Québec
TGFM	Table des groupes de femmes de Montréal

Table des matières

1	Qui sommes-nous ?	8
2	Bref historique : itinérance et femmes	9
3	L'importance de l'ACS+	10
4	Méthodologie	12
	4.1 - Les limites du processus de consultation	13
5	Éléments pour une définition inclusive de l'itinérance	14
	5.1 - Une situation de précarité résidentielle : une situation invisible	15
	5.2 - Un rapport alternatif à l'environnement physique	16
	5.3 - Entre rupture sociale et création de liens	16
	5.4 - L'omniprésence des violences dans leur trajectoire de vie	18
	5.4.1 - Les violences d'un passage en institution	19
	5.4.1.1 - L'urgence psychiatrique	19
	5.4.1.2 - Les milieux carcéraux	19
	5.4.1.3 - Les prisons pour personnes migrantes	20
	5.4.2 - Pour conclure sur l'omniprésence des violences	20
	5.5 - L'itinérance selon le PPLIF	21
6	L'accès aux soins de santé	22
	6.1 - Le manque de services	22
	6.2 - L'organisation des services	24
	6.3 - La discrimination et la stigmatisation au sein du système de santé	24
	6.4 - Pour des services inclusifs en matière de santé	25
	6.5 - Un lieu de consommation à soi	26
	6.6 - Pour conclure sur la santé	27
7	Un revenu décent	28

8	Logement : un continuum	30
8.1	- Au-delà du Logement d'abord, un continuum d'habitation	31
8.2	- Les programmes d'aide au logement	32
8.3	- Logements sociaux	32
8.4	- Logements sociaux et communautaires avec soutien communautaire	32
8.5	- Les ressources d'hébergement d'urgence et à court terme	33
8.6	- Entre le court terme et les ressources d'hébergement de transition	34
8.7	- Les ressources de transition	34
8.8	- Des haltes-répît à longueur d'année, pas juste en hiver	35
8.9	- Des besoins sur l'ensemble de l'île de Montréal et l'ensemble du Québec	35

9	Les besoins en hébergement	36
9.1	- Le manque de ressources à haut seuil d'inclusion	36
9.2	- Des ressources qui favorisent un sentiment de sécurité et une image positive de soi	36
9.2.1	- Imposition vs soutien : l'importance de favoriser le pouvoir d'agir des femmes	38
9.2.2	- Au-delà du soutien, la création de liens positifs	40
9.2.3	- Des milieux non mixtes pour favoriser le sentiment de sécurité des femmes	41
9.3	- Le manque de ressources spécifiques	43
9.3.1	- Ressources mères/enfants	43
9.3.2	- Des ressources pour les personnes de la diversité de genre	44
9.3.3	- Des ressources inclusives pour femmes vieillissantes ou en perte d'autonomie cognitive	44

10	Le droit à la ville	45
10.1	- Profilage social et surjudiciarisation	45
10.2	- « La rue, c'est dangereux pour une femme »	46
10.3	- Mobilité et le choix de son quartier	46

11	Conclusion	48
-----------	-------------------	-----------

	Bibliographie	50
--	----------------------	-----------

1 - Qui sommes-nous ?

En 2011, devant l'augmentation constante des refus par manque de places au sein de nos maisons, nous avons ressenti le besoin d'unir nos voix et de dénoncer, dans les médias, la situation à laquelle nous étions confrontées (Montpetit, 2011). À la suite de cette sortie publique, les rencontres se sont poursuivies afin d'assurer une plus grande collaboration entre nos différentes ressources.

C'est ainsi qu'est né le PPLIF, un regroupement régional composé de ressources d'hébergement pour femmes en difficulté de Montréal¹. Les maisons membres du PPLIF s'inscrivent dans un continuum de services de prévention et de lutte à l'itinérance. Les actions sont orientées dans une perspective féministe intersectionnelle visant l'autonomie des femmes (PPLIF, 2022). Le PPLIF résulte donc de la mise en commun d'expertises dans un contexte socio-économique et politique difficile tant pour les personnes à risque ou en situation d'itinérance que pour les ressources qui tentent de les soutenir.

Pour le PPLIF, il est clair que l'expérience des femmes et des personnes appartenant aux communautés de la diversité sexuelle et de genre en situation d'itinérance est - en général - reléguée au second plan. Devant ce triste constat, il est important pour nous de porter les voix de celles qui fréquentent nos ressources, de les rendre plus visibles, plus audibles, mieux comprises.

1 Au moment d'écrire ce rapport, le PPLIF était composé de 5 ressources : Auberge Madeleine, La rue des Femmes, La Maison Marguerite, Passages et Les Maisons de l'Ancre.

2 – Bref historique : itinérance et femmes

En adoptant la *Politique de la santé et du bien-être* en 1992, le gouvernement du Québec reconnaît pour la première fois l'itinérance comme un enjeu social découlant de causes socio-économiques (Parazelli, 2021, p.3). Cette politique met également en lumière la croissance du phénomène de l'itinérance qui « s'étend [désormais] à des populations autrefois peu touchées : les femmes et les jeunes » (Ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS], 1992, p.52). On y expose aussi que les femmes sont plus susceptibles d'être en situation d'itinérance cachée (MSSS, 1992, p.55) et donc moins visibles dans l'espace public.

En 1998, un premier dénombrement est entamé par Santé Québec dont la durée s'est échelonnée sur 12 mois. On y évalue que les soupes populaires et les centres de jour, en excluant les ressources d'hébergement, ont offert leurs services à 19961 personnes (Santé Québec, 1998). À ce nombre s'ajoutaient 8253 personnes différentes ayant fréquenté les ressources d'hébergement. En 1996-1997 au Québec, plus de 28 000 personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être ont été comptabilisées, dont 23 % étaient des femmes². En 2022, selon le dénombrement, c'est plus de 29 % des personnes en situation d'itinérance qui étaient des femmes.

La mise de l'avant de ce bref retour historique vise à rappeler que le phénomène de l'itinérance des femmes est reconnu par les instances publiques depuis plus de trois décennies et que malgré ce constat, les politiques, programmes et services tiennent, encore aujourd'hui, peu compte des réalités spécifiques de ces dernières (Bellot *et al.*, 2018, p.14).

Aussi, non seulement le nombre de femmes en situation d'itinérance est de plus en plus important, mais leurs réalités se sont complexifiées en raison des multiples crises auxquelles nous sommes confrontées (crise du logement, crise environnementale, inflation, crise des drogues contaminées, vieillissement de la population).

Dans ces circonstances, afin de mettre en commun nos expertises et avec une volonté de brosser un portrait des besoins et des trous de service auxquels les femmes qui fréquentent nos ressources sont confrontées, nous avons répondu à l'appel de projets de Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC) dont l'objectif est de démontrer l'importance de tenir compte des besoins spécifiques des femmes en matière d'itinérance.

² Ce nombre n'inclut pas les ressources d'hébergement destinées aux femmes victimes de violence conjugale.

3 – L'importance de l'ACS+

Les données montréalaises, québécoises et canadiennes évaluent qu'**entre 25 et 40 % de la population en situation d'itinérance sont des femmes** (Bellot et Rivard, 2017). **Cette proportion se révèle en constante augmentation depuis les dernières décennies** (CSF, 2012; Conseil des Montréalaises [CM], 2017) et **les femmes autochtones y sont surreprésentées**. Dans le rapport *Stabilité résidentielle, instabilité résidentielle et itinérance des jeunes quittant un placement substitut pour la transition à la vie adulte* (Goyette et al., 2022, p.3), il est souligné que la « **proportion de filles ayant vécu une situation d'itinérance, tous types d'itinérance confondus, est sensiblement la même que celle des garçons** ».

En conséquence, elles sont de plus en plus nombreuses à cogner à nos portes et les refus par manque de places augmentent chaque année. En 2022-2023, **nos cinq maisons ont comptabilisé 25 119 de ces refus alors que ce nombre était de 17 871 en 2010-2011** (PPLIF, 2019). Nous constatons donc **une augmentation de plus de 70 % de ce type de refus en l'espace d'un peu plus d'une dizaine d'années**.

Au-delà de l'importante proportion de femmes en situation d'itinérance, les recherches sur ce phénomène ont démontré qu'autant les causes que l'expérience de l'itinérance en elle-même se distinguent de celles des hommes (Cousineau : Flynn, 2021; Bellot et al, 2018; Conseil du statut de la femme [CSF], 2017; Table des groupes de femmes de Montréal [TGMF], 2016; Bourque et al., 2019; Bowpitt et al, 2011; ConcertAction, 2016).

« L'ACS+ est un processus analytique qui fournit une méthode rigoureuse pour évaluer les inégalités systémiques, ainsi qu'un moyen de déterminer comment différents groupes de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre peuvent vivre les politiques, programmes et initiatives. » (FEGC)

Pour prendre en compte ces spécificités, l'ACS dans une perspective intersectionnelle³ s'avère fondamentale. L'analyse différenciée selon les sexes⁴ permet de comprendre les effets de mesures mises en œuvre en considérant les spécificités des genres. L'analyse intersectionnelle, quant à elle, permet de considérer les différents systèmes d'oppression et la manière dont ils interagissent et se renforcent mutuellement. En ce sens, l'ACS+ permet d'éviter

3 Il est important pour nous de rappeler que le concept d'intersectionnalité a émergé dans les milieux militants et intellectuels afroféministes. (Voir notamment Kimberlé Crenshaw, Patricia Hill Collins, Audre Lorde, Bell Hooks et plus récemment Marlihan Lopez, Alexandra Pierre)

4 Réfléchir en termes de genre plutôt qu'en termes de sexe serait nettement plus approprié. D'ailleurs, certaines provinces canadiennes ont commencé à utiliser l'analyse comparative selon le genre [ACG] (notamment le Nouveau-Brunswick).

de renforcer les situations de vulnérabilité et les oppressions vécues par les femmes et les personnes de la diversité de genre à la croisée des oppressions.

Il s'agit donc **d'un processus incontournable afin de développer des projets cohérents avec les réalités et besoins des femmes et des personnes de la diversité de genre. Encore faut-il que les résultats obtenus à la suite de l'ADS+ soient considérés lors de la mise en œuvre des projets.**

Ainsi, davantage qu'une exigence envers les organismes, ce processus devrait surtout être employé par les instances gouvernementales et institutionnelles lors de l'élaboration de leurs lois, programmes ou toutes autres initiatives et ce, pour l'ensemble des ministères et institutions publiques. En itinérance par exemple, l'ACS+ n'est appliquée que dans « certaines mesures⁵ » du Plan d'action en itinérance (PAII) (MSSS, 2021, p.6) alors qu'elle devrait faire l'objet de l'ensemble de celui-ci. Ce projet n'a pas pour objectif de faire une ADS+, il vise plutôt à exposer les besoins des femmes afin de faciliter la mise en œuvre de mesures cohérentes avec leurs réalités.

5 Si le PAII reconnaît l'importance de l'ACS+, on peut y lire qu'elle ne sera appliquée que dans certaines de ses actions. Or, l'ACS+ devrait plutôt être appliquée à l'ensemble du PAII afin d'éviter de rendre invisibles certaines réalités. (Voir p.6)

4 – Méthodologie

Travailler dans un milieu de vie, c'est faire partie du quotidien des femmes et être au premier rang pour témoigner à la fois de leurs réussites et des défis qu'elles rencontrent. Néanmoins, soucieuses de respecter la confidentialité des informations transmises par les personnes qui ont pris la parole et d'avoir leur opinion franche, nous avons embauché une chargée de projet pour coordonner et animer le processus de consultation. Par ailleurs, les ressources du PPLIF ont contribué à chacune des étapes de ce processus, dont la construction des outils de collecte de données.

Le processus de consultation s'est déroulé en quatre étapes⁶ :

1. Entre mars et avril 2022, 38 travailleuses des cinq ressources du PPLIF ont répondu à un questionnaire papier sur leur perception **des besoins non répondus et les trous de service rencontrés par les femmes en situation d'itinérance**. Ces questionnaires ont également permis aux équipes de travail de s'exprimer sur les défis rencontrés afin de bien soutenir les femmes.
2. En avril 2022, nous avons planifié cinq groupes de discussion dans chacune des ressources du PPLIF. Au total, 27 femmes qui fréquentent ou ont fréquenté les ressources d'hébergement du PPLIF se sont exprimées sur **leurs expériences en ressource d'hébergement. Ce processus a également permis d'aborder leurs besoins autant à l'intérieur qu'à l'extérieur des hébergements**.
3. Entre juin et octobre 2022, 21 femmes qui fréquentent ou fréquentaient les ressources d'hébergement ont été rencontrées individuellement par la chargée de projet. Cette démarche avait pour objectif de permettre aux femmes pour qui les groupes de discussion auraient été intimidants de s'exprimer dans un cadre plus intime. Ces rencontres individuelles ont permis d'approfondir certains aspects abordés lors des groupes de discussion, notamment **leurs attentes envers les ressources d'hébergement et le maintien en logement**.
4. Entre novembre et décembre 2022, nous avons consulté 24 travailleuses œuvrant auprès des personnes en situation d'itinérance. Un questionnaire leur a été transmis. Certaines ont répondu par écrit alors que d'autres ont préféré prendre un moment au téléphone ou en présentiel pour y répondre. Ces consultations nous ont permis **d'avoir une vision plus large des besoins des femmes**.

⁶ Avec le consentement des participantes, la majorité des entretiens avec les expertes du vécu ont été enregistrés et retranscrits. L'analyse thématique a, par la suite, été faite à l'aide du logiciel Nvivo.

Au terme du processus de consultation, **48 femmes qui fréquentent ou ont fréquenté les ressources d'hébergement en plus de 62 travailleuses se sont exprimées sur les besoins non répondus des femmes en difficulté**⁷.

C'est donc en jumelant l'ensemble des données recueillies lors du processus de consultation, de nombreux rapports communautaires et gouvernementaux, de publications universitaires, de même que des données statistiques que le portrait des besoins non répondus des femmes en difficulté a pu être brossé.

4.1 - LES LIMITES DU PROCESSUS DE CONSULTATION

Malgré le nombre important de consultations faites, notre démarche comporte certaines limites. Nous reconnaissons que ce ne sont pas toutes les femmes qui ont accès aux ressources d'hébergement pour femmes ou qui souhaitent les fréquenter.

Aussi, bien qu'une attention particulière ait été portée à la diversité des profils des femmes consultées, peu de femmes des Premières Nations et Inuit ont participé aux rencontres. Ajoutons que malgré notre volonté de consulter les ressources destinées à ces dernières, nous n'avons pas été en mesure d'organiser des rencontres. Nous sommes néanmoins conscientes de la surreprésentation des femmes des Premières Nations et particulièrement des femmes Inuit au sein de la population en situation d'itinérance. Nous reconnaissons également que l'itinérance en contexte autochtone résulte en grande partie des violences coloniales passées et actuelles. Ainsi, des réponses adaptées à l'itinérance en contexte autochtone sont nécessaires.

Malgré ces limites, **notre projet réaffirme l'importance d'une diversité de mesures afin d'apporter une réponse adéquate aux réalités vécues par les femmes et les personnes de la diversité de genre en situation d'itinérance**. Nous réitérons l'importance de les considérer à chacune des initiatives en itinérance, ce qui débute par une définition inclusive de l'itinérance.

⁷ Toutes les expertes du vécu ont été rencontrées dans les ressources afin de leur offrir, si elles en ressentaient le besoin, un soutien avant, pendant et après les rencontres. Leur consentement a aussi été validé à plusieurs reprises.

5 - Éléments pour une définition inclusive de l'itinérance⁸

En 2014, le gouvernement du Québec s'est doté d'une définition de l'itinérance qu'il considère comme

Un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. L'itinérance s'explique par la combinaison de facteurs sociaux et individuels qui s'inscrivent dans le parcours de vie des hommes et des femmes.

Si elle se veut inclusive (MSSS, 2014), cette définition demeure incomplète à nos yeux. En effet, nous considérons qu'elle fait peu état de la manière dont l'itinérance est vécue chez les femmes. La définition proposée inclut l'itinérance cachée, mais n'en fait pas explicitement mention (Gravel, 2020) ce qui contribue, selon nous, à l'invisibilisation des réalités vécues par les femmes et de leurs besoins (Bretherton, 2017).

Nos consultations ainsi que nos observations terrain nous permettent d'affirmer que de nombreuses femmes ne s'identifient pas à l'image que nous avons socialement de l'itinérance, celle du « *clochard* », de la personne errante, de la « *bag lady* ».

« *T'sais valait mieux rester sous ce toit-là [ressource d'hébergement] qu'être dans rue pis être une vraie itinérante, ben une itinérance active là, parce que y'en a qui sont non actives.... parce que t'sais y'en a qui vont coucher chez des amis pis tout ça, mais t'sais j'voulais pas me retrouver dans la rue là.* » — experte du vécu-

Plusieurs ont d'ailleurs souligné qu'elles avaient elles-mêmes des a priori envers les personnes en situation d'itinérance avant de fréquenter les ressources qui leur étaient destinées.

« *Avant de fréquenter [nom de la ressource] j'avais des préjugés. Comme c'était la première fois, j'avais peur.* » — experte du vécu-

⁸ Nous souhaitons souligner que nous avons été grandement inspirées par la définition de l'itinérance en contexte autochtone qui invite à prendre une distance avec la définition coloniale utilisée actuellement. Voir notamment : Thistle, J. (2017.) Définition de l'itinérance chez les Autochtones au Canada. Toronto : Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.

Une autre femme renchérit :

« *C'est comme ça pour tout le monde, on avait toutes des préjugés avant d'arriver.* »
— experte du vécu-

Le décalage entre ce qui est perçu comme une situation d'itinérance et la capacité (ou non) à s'y identifier peut parfois entraver la recherche d'aide.

« *J'ai passé un an dans ma chambre chez mon agresseur, parce que toutes les places que je voyais ça disait pour itinérante... moi j'me disais que j'pouvais pas aller là parce que j'étais pas itinérante... pour moi j'étais pas itinérante... je pouvais pas admettre que j'étais itinérante. Dans ma tête, j'ai vu plein de monde itinérant pis ça déconstruit mes idées... moi c'était une personne avec trois gros sacs sur le dos... le gros stéréotype... Parce que je savais pas que ça existait des hébergements...* »
— experte du vécu-

Cette experte du vécu ayant subi des violences familiales à un jeune âge souhaite que davantage de sensibilisation sur l'itinérance soit faite dans les écoles. Pour elle, il est nécessaire de déconstruire l'idée que l'itinérance est l'image du *clochard*, de rappeler que **l'on ne naît pas « itinérante » et qu'une situation d'itinérance peut s'incarner de multiples façons et survenir à n'importe quel moment dans une vie.** Bref, rendre visible ce que l'on ne perçoit pas. Ainsi comme le fait remarquer une autre experte du vécu :

« *C'est vraiment pas su qu'y a autant de femmes dans rue à Montréal, pis on a tellement pas l'air d'itinérantes typiques qu'on passe complètement inaperçues. On se croise dans le métro, personne qui pense que... mais on est des personnes qui vivent la rue comme tous les autres là.* » — experte du vécu-

Pour éviter la rue ou demeurer à l'abri des regards, elles développent des stratégies qui ne leur permettent pas pour autant d'assurer leur sécurité.

5.1 - UNE SITUATION DE PRÉCARITÉ RÉSIDENIELLE : UNE SITUATION INVISIBLE

Pour certaines, ces stratégies incluent être contraintes d'habiter dans des appartements insalubres, trop petits ou souvent mal desservis par les services (TGFM, 2021). D'autres optent pour un logis qui accapare une proportion démesurée de leur revenu, une situation d'autant plus difficile lorsqu'elles ont un enfant à charge.

Plusieurs demeureront dans des situations d'abus et de violence ou encore seront contraintes à des services sexuels pour éviter la rue. Elles ont aussi recours aux ressources d'hébergement qui leur sont destinées, sont locataires dans une maison de chambre, logent temporairement chez d'autres personnes ou dans une chambre d'hôtel. **Ces situations n'offrent aucune sécurité d'habitation et peuvent rapidement se traduire en expulsion.** Ainsi, nous considérons que **ces situations ajoutées à d'autres s'inscrivent dans un continuum résidentiel correspondant au concept de précarité résidentielle⁹.**

5.2 - UN RAPPORT ALTERNATIF À L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

À défaut d'hébergement, plusieurs femmes développent des stratégies de survie et d'adaptation. **Elles développent ainsi un rapport non normatif à leur environnement physique, où l'espace public devient également leur espace privé.** Parmi les diverses stratégies, elles peuvent notamment se fondre dans l'espace public (aéroport, café 24/7), dormir dans des lieux à l'extérieur, mais le plus souvent à l'abri des regards (dans une voiture, une remorque, un conteneur, sous des balcons), dormir dans leur entrepôt, dormir près des portes des hôpitaux ou sur les fauteuils des urgences, demeurer en mouvement pour éviter les regards stigmatisants et les possibles agressions qu'elles pourraient subir ou encore se préserver du froid autant que faire se peut. C'est dans les toilettes publiques des restaurants, des universités, des centres d'achats qu'elles essaient de maintenir une hygiène minimale. D'ailleurs, de nombreuses intervenantes de même que plusieurs expertes du vécu estiment que **l'accès à l'eau, aux toilettes, aux produits menstruels¹⁰, aux douches et aux laveuses/sécheuses représente des enjeux importants à considérer pour comprendre leur situation.**

Or, **bien qu'elles tentent de demeurer à l'abri des regards, leur intimité est dans de nombreux cas compromise.** Elles se retrouvent donc à devoir être sous le regard continu de l'Autre, souvent au détriment de leur sécurité et de leur dignité.

5.3 - ENTRE RUPTURE SOCIALE ET CRÉATION DE LIENS

Plusieurs femmes qui fréquentent nos ressources sont en situation de rupture avec le système de santé et de services sociaux. Les liens avec leur famille peuvent avoir été rompus ou fragilisés. Les milieux de

9 Julien Simard, dont la thèse porte sur le vieillissement et le logement, définit la précarité résidentielle comme « un continuum de situations rendant l'occupation du logement incertaine, inadéquate ou inabordable, dont la forme la plus extrême est l'expulsion » (Simard, 2019, iv). Certains travaux réfèrent plutôt à la domiciliation précaire dont les principaux critères sont la continuité (stable ou instable), la sécurité, l'intimité, l'exclusivité (la cohabitation non volontaire serait son corollaire) et finalement la souveraineté (c'est-à-dire avoir le contrôle des activités qui se passent à l'intérieur de son domicile). Voir Landry *et al.*, 2014.

10 Pour les personnes menstruées, par exemple les hommes trans et les personnes non binaires, l'accès aux produits menstruels s'avère d'autant plus complexe.

travail ou de formation se révèlent généralement peu adaptés aux différentes réalités que vivent les femmes. Elles sont donc confrontées à « des portes qui se ferment, les excluant au fur et à mesure de différentes sphères de la vie sociale » (Macdonald et al, 2022). En conséquence, elles se retrouvent en marge des normes instituées (Parazelli, 2008).

Cela dit, à l’instar des constats de Flynn et Cousineau dans leur rapport *Violence faite aux femmes de la part de partenaires intimes et itinérance : mieux comprendre pour intervenir de façon concertée*, nos observations permettent de constater que plusieurs d’entre elles cherchent à maintenir des liens sociaux. Elles développent des réseaux sociaux entre elles à l’extérieur, mais aussi à l’intérieur des ressources qu’elles fréquentent, ce qui peut avoir des effets positifs sur leur sentiment de sécurité.

« *J’m sens en sécurité ici, je connais tout le monde, je me fais des amies* »
— experte du vécu-

« *Fait deux fois j’viens icitte, les deux fois que j’suis venue icitte, chaque fois j’m suis faite une amie* » — experte du vécu-

« *T’sais on a pas peur du ridicule ici, on a pas peur. On est une famille dans le fond. T’sais on est unies. On se chicane des fois, mais t’sais c’tune famille là.* »
— experte du vécu-

Elles développent aussi des manières alternatives d’être en relation avec les autres. En effet, certaines cherchent à être en présence d’autres personnes sans pour autant interagir avec elles, ce qui leur permet de briser l’isolement.

Les récits de leurs expériences en ressources d’hébergement ont également laissé transparaître de nombreuses manifestations de solidarité. À titre d’exemple, on peut citer le fait de partager avec les autres femmes leurs connaissances des circuits d’hébergement, de soutenir une femme âgée pour qui être sans logement est une nouvelle situation, de fournir de la nourriture à une femme qui n’avait pas accès aux ressources, de développer des stratégies collectives pour assurer leur sécurité (par exemple, se prévenir entre elles lorsque leur agresseur s’approche d’une ressource dans laquelle elles séjournent).

« *Y’a une fille qui avait fini son temps, j’ai utilisé mon découchage pis j’suis restée avec elle pour assurer sa sécurité* » — experte du vécu-

Cette solidarité peut cependant s’effriter à mesure que les besoins augmentent. D’ailleurs, plusieurs expertes du vécu considèrent la rue moins solidaire et plus dangereuse depuis la pandémie de COVID-19 survenue en mars 2020.

Enfin, **les ruptures sociales qu'elles subissent ne se réduisent pas à une incapacité personnelle des femmes de maintenir des liens sociaux.** Elles cumulent plutôt les expériences négatives de participation sociale et en viennent qu'à se définir par les étiquettes qu'on leur accole (Bellot *et al.*, 2018).

5.4 - L'OMNIPRÉSENCE DES VIOLENCES DANS LEUR TRAJECTOIRE DE VIE

L'une des distinctions les plus marquées de l'expérience de l'itinérance des femmes est l'omniprésence de différentes formes de violence dans leur trajectoire de vie (Bellot *et al.*, 2018; Gélinau *et al.*, 2015, ConcertAction, 2016). Subies dans plusieurs cas dès l'enfance, ces violences se cumulent et leurs effets persistent tout au long de leur parcours (Auberge Madeleine, 2021-2022; Bellot *et al.*, 2018; Hopper *et al.*, 2010).

Selon les statistiques canadiennes, **91 % des femmes en situation d'itinérance ont été victimes d'agression au cours de leur vie** (Schwan *et al.*, 2020). **Selon les statistiques des ressources du PPLIF, entre 50 et 100 %¹¹ des femmes rapportent avoir été victimes de violence.** En novembre 2022, le gouvernement fédéral reconnaissait d'ailleurs, avec l'adoption du nouveau *Plan d'action national pour contrer les violences basées sur le sexe*, que les femmes sans-abris étaient plus susceptibles de subir des violences.

Chez les jeunes, le passage à l'itinérance est souvent le résultat de violences familiales, violences encore plus importantes pour les jeunes 2SLGBTQ+ (Abramovich, 2022). **Iels sont d'ailleurs surreprésenté-es parmi les jeunes en situation d'itinérance et constituent, selon des données nord-américaines, entre 20 et 40 % des jeunes en situation d'itinérance** (Abramovich, 2022).

Une fois à la rue, les jeunes femmes en situation d'itinérance et les jeunes 2SLGBTQ+ sont plus exposées aux violences et agressions (Schwan *et al.*, 2020; Flynn *et al.*, 2015). Dans le rapport de 2020 du Women's National Housing and Homelessness Network, **37 % des jeunes femmes en situation d'itinérance déclarent avoir été victimes d'agressions sexuelles contrairement à 8,2 % des jeunes hommes. Pour les jeunes trans et non binaires, cette proportion s'élève à près de 42 %** (Schwan *et al.*, 2020).

Les violences exposées ci-haut réfèrent à la violence conjugale, familiale et/ou à caractère sexuel, mais ne s'y limitent pas. Le *Cercle des Passagères* (Passages, 2022), un fanzine par et pour les femmes qui fréquentent cette maison d'hébergement, révèle par exemple d'autres formes et situations de violence,

11 Ces données proviennent des rapports d'activité des membres du PPLIF. Les données proviennent de ce que les femmes nomment, ce qui peut expliquer l'écart important entre certaines ressources. Néanmoins, nous nous entendons pour dire que c'est la très grande majorité des femmes qui fréquentent nos ressources qui ont vécu des violences.

notamment en milieu psychiatrique (Macdonald et Dumais Michaud, 2015) ou en contexte policier ou de surveillance (de la part du corps policier et/ou d'agents de sécurité) (Bellot *et al.*, 2018). Ces observations sont également rapportées par les expertes du vécu et nos équipes de travail.

5.4.1 - LES VIOLENCES D'UN PASSAGE EN INSTITUTION

Il est connu que le passage en institution peut constituer un point de bascule vers l'itinérance (MSSS, 2014). Cela dit, alors que l'on envisage la nécessité de revoir la transition entre un passage en institution et la (ré)intégration en communauté, il est important pour nous de rappeler que **le passage en établissement peut lui-même s'avérer une source de victimisation.**

5.4.1.1 - L'urgence psychiatrique

Une recherche menée par l'organisme Action Autonomie (Macdonald et Dumais Michaud, 2015) sur la reconnaissance des expériences des femmes en psychiatrie rend compte des violences vécues au sein même de l'institution. **Ces expériences, souvent traumatisantes, ont des conséquences majeures sur les femmes, notamment sur le sentiment de peur et la perte de confiance en soi** (Macdonald et Dumais Michaud, 2015). Plusieurs expertes du vécu ont partagé leur(s) expérience(s) en psychiatrie qu'elles ont comparées à un passage en prison alors que plusieurs d'entre elles s'y étaient rendues volontairement pour obtenir du soutien.

5.4.1.2 - Les milieux carcéraux

La violence d'une détention de même que les conséquences que peut avoir une incarcération sur la santé mentale et physique des personnes détenues sont également bien connues et les femmes en sont davantage affectées (Chesnay, 2020). En effet, **les expériences au sein des milieux carcéraux peuvent constituer une source de traumatisme importante** (SEFQ, 2018, p.24), notamment en raison des violences vécues dans la trajectoire de vie des femmes et des personnes de la diversité de genre. **Près de 80 % des femmes qui ont été incarcérées dans un pénitencier canadien ont été victimes de violence sexuelle ou physique** (ASRSQ, 2013). En ce sens et comme le soutient Chesnay (2020), plusieurs pratiques au sein de ces institutions, dont les fouilles à nu, « (ré)activent des traumatismes pour des femmes ayant vécu ces violences. [...] L'enfermement a des conséquences néfastes sur la santé mentale et physique des personnes incarcérées » (Chesnay, 2020).

Si les discussions sur l'amélioration de l'accompagnement lors des sorties de prison sont fondamentales, il nous semble pertinent de réfléchir en amont et de remettre en question l'usage des courtes peines qui fait d'ailleurs l'objet de réflexions à l'international (NU, 2008). Ces réflexions seraient bénéfiques pour réfléchir en termes de prévention à l'itinérance (Pate, 2017). **Ainsi, innover**

en matière de détention (Action 2, PAII), ce n'est pas uniquement trouver les meilleures avenues pour planifier une (ré)intégration sociocommunautaire des personnes judiciarisées, même si ces réflexions sont absolument nécessaires. Innover à cet égard implique également de réfléchir en amont de l'incarcération et de la judiciarisation.

5.4.1.3 - Les prisons pour personnes migrantes

Les prisons pour personnes migrantes sont aussi de grandes sources de violences institutionnelles. Le Human Rights Watch en collaboration avec Amnistie internationale dénonce les effets sur la santé mentale des personnes migrantes détenues dans les « centres de surveillance de l'immigration ». Les prisons pour migrants « peuvent exacerber des handicaps psychosociaux existants et en déclenchent souvent de nouveaux, tels que la dépression, l'anxiété et le stress post-traumatique » (Stauffer, 2021). Ces expériences s'ajoutent souvent à une trajectoire migratoire éprouvante, voire traumatisante.

Ainsi, les violences institutionnelles contribuent à détériorer la situation de nombreuses femmes qui fréquentent nos ressources. Ces violences dont on parle trop peu doivent être considérées lorsqu'il est question de prévenir et de lutter contre l'itinérance.

5.4.2 - POUR CONCLURE SUR L'OMNIPRÉSENCE DES VIOLENCES

Enfin, le cumul des violences subies tout au long de leur trajectoire de vie peut engendrer des détresses physiques et psychologiques qui, pour certaines, se traduisent en état de stress post-traumatique (RDF, 2018; Dumont *et al.*, 2014). Cet état de détresse peut entraîner ou exacerber des enjeux de santé mentale, mener à une hospitalisation ou à une incarcération (Bourque *et al.*, 2019). Pour supporter les conséquences des violences et de l'insécurité, certaines se tournent vers l'usage de drogues et d'alcool (Lavoie, 2022; Bellot *et al.*, 2018), ce qui peut aussi avoir des effets sur leur santé mentale et physique.

En plus des répercussions que ces violences ont sur les victimes/survivantes, elles représentent un coût important sur le plan économique. En 2009, le gouvernement fédéral canadien évaluait les sommes liées aux violences de la part de partenaire intime et de violence sexuelle, pour les systèmes de santé, de services sociaux et de justice, à plus de 10 milliards de dollars annuellement.

Bref, davantage que des facteurs individuels qui peuvent fragiliser leur parcours, **les multiples violences auxquelles résistent quotidiennement les femmes sont institutionnelles, structurelles et systémiques. Ces violences résultent, entre autres, de systèmes d'oppression (colonialisme, âgisme, patriarcat, racisme, capacitisme, etc.) qui interagissent et se renforcent entre eux** (Crenshaw, 1991, Flynn *et al.*, 2014; Gouvernement du Canada, 2022).

Prévenir et lutter contre l'itinérance des femmes nécessite donc que l'on cesse de banaliser les violences qu'elles vivent et qu'on agisse sur les structures qui permettent à ces violences d'exister et de persister, y compris les violences institutionnelles.

5.5 - L'ITINÉRANCE SELON LE PPLIF

Définir l'itinérance s'avère complexe en raison de son caractère multidimensionnel. Cela dit, à nos yeux, une définition de l'itinérance inclusive doit impérativement mettre en lumière les violences systémiques qui gangrènent notre société. Sans avoir la prétention de pouvoir définir ce qu'est l'itinérance des femmes, nous avons amorcé une réflexion sur la manière de définir cette situation. Ainsi, considérant les différents éléments exposés précédemment et à la suite de notre processus réflexif, l'ébauche d'une définition inclusive aux yeux du PPLIF serait :

Une situation de précarité résidentielle qui s'inscrit dans un continuum non linéaire allant d'une situation cachée à une situation visible de l'itinérance. Cette situation est causée ou exacerbée par le cumul d'expériences de violences (institutionnelles, interpersonnelles, systémiques). Vécues souvent dès l'enfance, ces violences sont intensifiées par l'instabilité résidentielle et peuvent se traduire en traumatismes ou stress chronique¹².

Dans les prochaines sections, nous ferons l'état de la situation sur les besoins non répondus des femmes et les trous de service auxquels elles sont confrontées.

12 Cette ébauche résulte d'une séance de réflexion menée par Sara Isabel Gomez Garcia (coordonnatrice des communications et du financement de La Maison Marguerite), Lilia Goldfarb (coordonnatrice administrative des Maisons de l'Ancre) et Chanel Gignac (chargée de projet au PPLIF). Elle a également fait l'objet de discussions et de bonification lors d'une rencontre avec les membres du PPLIF. Merci également à Philippe-Benoît Côté, Céline Bellot et Catherine Flynn pour les discussions.

6 - L'accès aux soins de santé

Les conditions de (sur)vie dans lesquelles se retrouvent les femmes en situation d'itinérance ou à risque de l'être les exposent aux infections et aux maladies en plus de faire vieillir les corps prématurément¹³ (Gouvernement du Québec, 2018). Elles sont souvent confrontées à des problèmes de santé physique, entre autres, en raison des violences qu'elles vivent en plus de devoir composer avec des enjeux de santé mentale (MSSS, 2014). **Selon les données des ressources du PPLIF, plus de la moitié des femmes qui fréquentent nos ressources vivent avec un enjeu de santé physique. De plus, entre 78 et 100 %¹⁴ d'entre elles manifestent ou vivent un enjeu de santé mentale.**

Malgré leur situation, nos observations terrain nous permettent d'affirmer que les services de santé et les services sociaux leur sont peu accessibles, notamment en raison du manque de services, de leur organisation encore peu adaptée aux réalités des femmes et des discriminations/stigmatisations qu'ils sont susceptibles de (re)produire.

6.1 - LE MANQUE DE SERVICES

En plus des listes d'attente interminables pour obtenir un médecin de famille, le manque criant de services en santé mentale a été identifié autant par les équipes de travail que par les expertes du vécu rencontrées. **Ces difficultés d'accès aux soins sont particulièrement problématiques lorsque ces dernières demandent de l'aide, mais qu'elles ne parviennent pas à obtenir les services dont elles ont besoin.** Par exemple, plusieurs expertes du vécu n'ont pas réussi à obtenir de suivi psychosocial au sein du réseau après un séjour à l'urgence psychiatrique, un suivi dont elles ont pourtant grandement besoin, notamment pour ajuster leur médication lorsqu'elles en ressentent le besoin.

« Y'avait plein d'affaires qui allaient pas chez nous là. Elle [son amie] allait pas bien, je l'adorais! Moi j'allais de moins en moins bien... entk c'était fou raide. J'aurais aimé ça avoir de l'aide pis du soutien... pis elle aussi, elle aurait aimé avoir de l'aide et du soutien. [...] elle le disait que ses médicaments n'étaient pas les bons. Elle, a remontait pas... mais elle attendait... Pis ben des fois c'est trop long, pis le pire arrive» — experte du vécu-

Des travailleuses de Médecins du Monde consultées constatent, quant à elles, une augmentation des besoins de références en psychothérapie et d'autre part l'incapacité de leur organisme à y répondre

13 Un certain consensus dans la littérature établit que les conditions de santé des personnes âgées en situation d'itinérance correspondent à 10 ans de plus que celles de la population en général (Vinet, 2018.)

14 Ces données proviennent des rapports d'activités des ressources d'hébergement membres du PPLIF

en raison d'une équipe limitée. Or, de nombreuses personnes se retrouvent sans suivi bien qu'elles en aient grandement besoin.

« Les services accessibles en santé mentale sont extrêmement limités. L'accueil réel des personnes désaffiliées est inégal selon les institutions. Les références effectuées vers le réseau pour une évaluation psychiatrique par exemple sont souvent ardues. Une fois l'évaluation faite, les personnes sans médecin de famille se retrouvent parfois sans suivi pour leur médication. » — psychologue de Médecins du Monde-

Plusieurs témoignages ont mentionné les défis rencontrés à la sortie d'un centre hospitalier.

« La psychiatrie m'ont envoyée en taxi à une maison d'hébergement, j'ai dû dire que j'avais pas de place où aller. [...] j'ai failli me ramasser itinérante » — experte du vécu-

Selon les intervenantes, cette situation se produit fréquemment. Elles considèrent que **plusieurs femmes obtiennent un congé trop rapidement et se font rediriger vers les ressources d'hébergement d'urgence/à court terme alors que leur situation demeure instable et nécessiterait un accompagnement à plus long terme. Les ressources qui leur sont les plus accessibles sont peu adaptées pour les convalescences.**

« Les ressources d'hébergement d'urgence ne sont pas appropriées pour les convalescences (physiques ou mentales et même après un séjour de désintoxication ou à la sortie de prison). Plusieurs personnes y séjournent avec des modes de vie différents : travailleuses du sexe qui rentrent tard, femmes en état de consommation, en crise... Les milieux ne sont pas reposants et le mode de vie de chacune est différent. » — intervenante-

Plusieurs équipes de travail estiment d'ailleurs que des services et des lieux sont manquants pour apaiser une crise. Selon plusieurs intervenantes, les centres de crise sont souvent complets et y trouver une place s'avère difficile. Une professionnelle de Médecins du Monde, souligne que « ceux-ci sont parfois réticents à accueillir des femmes sans adresse fixe et tendent à utiliser un processus d'évaluation complexe qui filtre qui se rendra réellement à leurs services ». En conséquence, **le développement de ressources en santé mentale inclusives et non mixtes pour apaiser une crise s'avère nécessaire.**

Au-delà des soins en santé mentale, des professionnelles du réseau consultées considèrent que l'accès est déficient, notamment pour les évaluations en neuropsychologie ou encore pour les traitements en physiothérapie. Les équipes de travail considèrent que l'accès aux dentistes est lui aussi déficient.

6.2 - L'ORGANISATION DES SERVICES

L'accès aux services de santé et services sociaux devient complexe sans carte d'assurance maladie ou lorsqu'on est exclue du régime d'assurance maladie du Québec (RAMQ), notamment pour les femmes qui sont sans statut ou en attente d'un statut.

« *Imagine-toi donc y'en a plein là, y'en a qui ont même pas de carte d'assurance maladie imagine-toi donc! Tu comprends? Ça part loin des fois-là!* »

— experte du vécu-

La bureaucratie, la nécessité de prendre un rendez-vous, l'obligation de fournir une adresse sont autant d'exemples d'exigences irréalistes et incohérents avec la réalité des femmes qui fréquentent nos ressources. Les coûts de transport et/ou des services de même que les critères d'admissibilité de certains programmes constituent également des barrières d'accès.

6.3 - LA DISCRIMINATION ET LA STIGMATISATION AU SEIN DU SYSTÈME DE SANTÉ

En plus du manque de services qui peinent à répondre aux besoins identifiés plus haut, autant les équipes de travail que les expertes du vécu considèrent que la stigmatisation et la discrimination au sein du système de santé constituent un obstacle de taille pour l'accès aux soins de santé. Selon les intervenantes consultées, **les femmes sont souvent peu crédibles aux yeux des professionnel·les de la santé**, un constat partagé par Médecins du Monde :

« *Les personnes présentant des troubles de santé mentale sévères sont souvent traitées et considérées de façon infantilisante et reçoivent une écoute biaisée.* »

— professionnelle de Médecins du Monde-

Des infirmières de Médecins du Monde considèrent également que « les femmes qui consomment activement et/ou qui sont travailleuses du sexe sont jugées plus durement, particulièrement lorsqu'elles doivent avoir un dépistage ou tombent enceintes ». **Les expertes du vécu rencontrées se sentent, en effet, infantilisées, incomprises et jugées, notamment lorsqu'elles admettent consommer et/ou être en situation d'itinérance.**

« *À l'hôpital quand t'es classée itinérante, y s'en foute. Ils disent, tu peux partir de l'hôpital même si t'as pas de place... tu te retournes de ta tentative de suicide, t'es pas morte, mais t'es dans rue.* » — experte du vécu-

En conséquence, plusieurs d'entre elles évitent de consulter si elles en ont le choix.

6.4 - POUR DES SERVICES INCLUSIFS EN MATIÈRE DE SANTÉ

Pour pallier les enjeux rencontrés au sein du système de santé, il faut davantage qu'une volonté de réaffilier les femmes au réseau de la santé et des services sociaux. Il s'agit d'offrir des services inclusifs et adaptés à leurs réalités, comme en témoignent le succès des cliniques communautaires organisées par certaines ressources ou la popularité des visites d'infirmière au sein des ressources. Autant les expertes du vécu que nos équipes de travail et les partenaires nomment l'importance de développer des services alternatifs, là où les femmes se trouvent.

« *Les femmes dans la rue, faut aller les voir dans la rue* » — experte du vécu-

À ce sujet, une intervenante de PACT de rue soulignait les bienfaits du travail de terrain d'une infirmière du CLSC qui accompagnait la travailleuse de rue. Aussi, les expertes du vécu souhaiteraient avoir accès à des services de santé via les ressources qu'elles utilisent.

« *Ben ouais justement, ça en prendrait, parce que t'sais l'accessibilité à un psychiatre quand ça presse... j'ai vu plusieurs femmes en crise de santé mentale et j'en ai vécu moi avec en hébergement pis les options... parce que t'sais ça prendrait un psychiatre de rue, t'sais sur place. Parce que les femmes, moi je le pense là, quand t'es rendue... t'as pu beaucoup d'énergie là, rendu là là c't'un bas fond... c't'un esti de bas fond là...* » — experte du vécu-

Les femmes ont également besoin d'être mieux accompagnées au sein du système de santé.

« *Mais t'sais, l'infirmière qui vient aux deux semaines, pis t'sais mettons elle pourrait, elle, avoir des références. Elle pourrait dire : Si t'as besoin d'un médecin, à telle place c'est facile d'être vue. Des fois c'est pour les ITS... ben où c'est que j'vas là... moi je sais tu. J'ai pas de carte... Là, l'infirmière pourrait ouvrir toute cet éventail-là. Je sais que si j'me rends telle place... même si j'ai pas ma carte m'à être accueillie.* » — experte du vécu-

Plusieurs partenaires consultés, dont La Marie Debout et Médecins du Monde, considèrent que les services « *d'une clinique de santé sexuelle inclusive pour les femmes ayant un parcours atypique ou une situation de vie précaire* » seraient nécessaires pour répondre à leurs besoins. En effet, les femmes¹⁵ ont des besoins spécifiques, notamment en raison des cycles menstruels, elles sont plus susceptibles de vivre des agressions et des grossesses. Médecins du Monde parle d'un « continuum de

15 Nous reconnaissons que les femmes ne sont pas les seules à être confrontées à ces enjeux. Les hommes trans et les personnes non binaires peuvent également avoir des cycles menstruels, vivre une grossesse, etc.

services pour la santé sexuelle et reproductive des femmes» (MDM, 2023). À ce sujet, **une experte du vécu rencontrée tenait à souligner sa satisfaction des services reçus à l'une des Maisons bleues**¹⁶ pour son suivi de grossesse. Elle avait attendu plusieurs mois avant de consulter pour un suivi. Elle s'est sentie soutenue plutôt que jugée.

6.5 - UN LIEU DE CONSOMMATION À SOI

La consommation est une réalité bien présente pour une partie des personnes en situation d'itinérance. Il s'agit aussi d'un important enjeu de santé publique. Cela dit, des distinctions sont à faire entre la consommation des hommes et celle des femmes. En effet, **les normes juridiques et sociales qui encadrent la consommation font de ce phénomène un enjeu genré.**

Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de vivre de la stigmatisation en raison de leur consommation, notamment lorsqu'elles sont mères (Fournier *et al.*, 2022; Lavoie, 2022). Elles sont également plus nombreuses à consommer des substances psychoactives prescrites (Lavoie, 2022; Bellot *et al.*, 2018). D'ailleurs, lorsque les femmes estiment être dépendantes de telles substances, elles obtiennent difficilement l'aide dont elles estiment avoir besoin (Bellot *et al.*, 2018). Les recherches démontrent également que la plupart des organismes en dépendance ne tiennent pas compte des besoins spécifiques des femmes (Lavoie, 2022). **Un constat partagé par nos équipes de travail qui considèrent que les ressources en dépendance ne sont pas assez nombreuses et qu'elles devraient être mieux adaptées aux besoins des femmes.**

Au-delà des ressources en dépendance, **les sites de consommation supervisée et les organismes de réduction des méfaits s'avèrent fondamentaux.** Ces lieux permettent notamment de consommer dans des milieux propres et sécuritaires, de s'assurer de la qualité de leur consommation en plus d'offrir un lieu à l'abri de la judiciarisation abusive due à leur mode de vie. À ce sujet, une recherche menée à Montréal a démontré que « 82,8 % des constats émis en vertu du règlement municipal c. P -1 concernaient l'usage d'alcool ou de drogue ainsi que l'ébriété publique » (Bellot *et al.*, 2021, p.24).

Cela dit, si l'efficacité des programmes de réduction des méfaits n'est plus à démontrer, il importe d'adapter ces programmes en fonction des besoins spécifiques des femmes (Boyd *et al.*, 2018). Les recherches démontrent que plusieurs d'entre elles préfèrent des lieux de consommation non mixtes qui leur assurent une protection des violences auxquelles elles sont exposées lorsqu'elles consomment et permettent de diminuer les risques de surdose (Boyd *et al.*, 2018). Selon Ouimet et Godrie du Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives

¹⁶ La Maison Bleue vient en aide aux femmes enceintes et à leur(s) enfant(s) vivant dans un contexte de vulnérabilité selon l'approche de la périnatalité sociale.

de citoyenneté [CREMIS] (2020), « l'une des recommandations les plus consensuelles vise à favoriser la création ou la mise à disposition d'espaces de services de réduction des méfaits exclusivement réservés aux femmes » (p.9), ce qui inclut les salles d'inhalation. En effet, une proportion importante de femmes tend à consommer par inhalation plutôt que par injection (Bardwell et al., 2021), ce qui ne les protège pas des risques de surdose.

Plusieurs intervenantes consultées de même qu'une travailleuse du réseau œuvrant auprès des personnes en situation d'itinérance considèrent que des lieux de consommation non mixtes pour les femmes, notamment un « wet shelter¹⁷ », seraient à considérer

6.6 - POUR CONCLURE SUR LA SANTÉ

Enfin, l'insuffisance des services et leur organisation, le manque de continuité dans les soins, la stigmatisation ou la discrimination font que les femmes en situation d'itinérance sont confrontées à des difficultés d'accès aux soins.

Or, **contrairement aux préjugés entretenus envers les femmes en situation d'itinérance, leur santé les préoccupe. Pour les expertes du vécu rencontrées de même que pour plusieurs équipes de travail, l'enjeu se situe plutôt dans une offre de services peu inclusive et peu adaptée aux réalités des femmes en situation d'itinérance.** Autant les équipes de travail que les expertes du vécu considèrent nécessaire de développer des services de santé plus inclusifs, là où les femmes se trouvent.

Cela dit, au-delà de l'accès aux soins, **les femmes ont besoin qu'on cesse de sabrer dans le filet social pour leur permettre d'atteindre le meilleur état de santé possible, qu'il soit physique, psychologique et/ou sexuel.** Pour ce faire, elles doivent, entre autres, avoir accès à un logement décent et à un revenu décent.

Nous favorisons donc une approche globale et féministe de la santé qui favorise une vision préventive de la santé. Elle a pour objectif l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des membres de nos communautés (RQASF).

17 Il s'agit d'un service de consommation contrôlée d'alcool.

7 – Un revenu décent

Le cycle de pauvreté dans lequel sont enfermées les femmes est attribuable en partie à la « structure genrée » (Bourque *et al.*, 2019; Rivard : Bellot, 2017) du marché du travail de même qu'à une racialisation de la pauvreté (Fraser 2011 [2005]; Soares, 2021). Malgré les nombreux gains en équité salariale et la diminution de l'écart du revenu moyen entre les hommes et les femmes, le salaire de ces dernières demeure largement inférieur à celui des hommes. Cette situation est d'autant plus préoccupante pour les femmes à la croisée des oppressions.

Par exemple, en 2016, le revenu médian des femmes était de 28 607 \$ alors que celui des femmes autochtones était de 24 473 \$ (CSF, 2020). Le même constat peut se faire pour les femmes immigrantes dont le salaire horaire en 2019 était de 23,84 \$ alors que pour les femmes nées au Canada, le taux horaire était plutôt de 25,50 \$ (CSF, 2020). Selon les données de Statistique Canada, les travailleuses Noires nées au Canada avaient en 2015 un revenu inférieur « à celui des autres travailleuses d'environ 3 500 \$ à 7 200 \$ annuellement » (Houle, 2020).

Les femmes sont également plus susceptibles d'occuper un emploi atypique (travail à temps partiel, contrat à durée déterminée, etc.) (CSF, 2020) et de devoir cumuler plus d'un emploi (Fulford et Patterson, 2019). Par exemple, au Québec en 2019, 15 % des travailleuses âgées entre 25 et 54 ans occupaient un poste à temps partiel contrairement à 6 % pour les hommes (CSF, 2020). Soulignons que trouver un emploi s'avère d'autant plus complexe avec un dossier criminel.

Les effets de la pandémie ont touché plus difficilement les femmes et elles ont été les plus affectées par les suppressions de poste. Dans un billet paru en février 2022, le Conseil du statut de la femme affirme **qu'en 2021, la situation des femmes sur le marché du travail est moins avantageuse qu'en 2019 tandis que pour les hommes, elle est égale, voire supérieure à celle de 2019** (CSF, 2022).

Femmes et logement

Les femmes sont plus nombreuses à être locataires (46 %) que les hommes (33 %) (FRAPRU, 2019).

Près de 36 % d'entre elles consacrent plus de 30 % de leur revenu pour se loger; pour les femmes âgées, cette proportion augmente à plus de la moitié (FRAPRU, 2019).

14,7% des femmes entre 15 et 24 ans consacrent plus de 80 % de leur revenu pour se loger (FRAPRU, 2019).

Les femmes âgées à faible revenu sont plus à risque de perdre leur logement à la suite du décès de leur partenaire (CREMIS, 2021).

Les femmes issues de l'immigration récente, quant à elles, paient leur logement près de 12 % plus cher que les femmes nées au Canada (FRAPRU, 2019).

21 % des femmes autochtones vivent dans des logements nécessitant des réparations majeures (Schwan *et al.*, 2020).

L'inflation et l'augmentation du coût de la vie qui se traduisent, en 2022, par une hausse de 11 % (Denis, 2022) des prix des aliments affectent davantage les femmes et les personnes à leur charge. Elles parviennent plus difficilement à assumer leurs besoins primaires. **La rue des Femmes constate une augmentation de 56 % des repas servis dans leur centre de jour** (RDF, 2022-2023). Le Bilan-Faim 2022, un rapport annuel des Banques alimentaires du Canada, constate une croissance de fréquentation de 15 % des banques alimentaires entre 2021 et mars 2022 et de 35 % par rapport à 2019. Selon le même rapport, 14 % des personnes utilisatrices des banques alimentaires avaient des revenus d'emploi. **À ce sujet, Passages, dans son rapport 2021-2022, dénonçait la situation de travailleuses pauvres¹⁸ qui se retrouvaient en maison d'hébergement d'urgence alors qu'elles avaient un revenu d'emploi.**

Les montants octroyés par les programmes d'aide de dernier recours sont encore trop faibles et maintiennent les femmes dans des conditions qui peuvent porter atteinte à leur dignité et à leur sécurité. D'ailleurs, **la majorité des femmes qui fréquentent nos ressources bénéficient d'un programme de solidarité sociale ou d'aide sociale.**

En septembre 2022, avec une allocation moyenne mensuelle de 897 \$, 20 % des prestataires des programmes d'aide de dernier recours (MTSS, 2022) sont des ménages monoparentaux, les mères représentant 89 % des cheffes de ces familles (MTSS, 2022). On comprendra que plusieurs parviennent difficilement à combler l'ensemble de leurs besoins et de ceux de leurs enfants. Cette situation s'est améliorée avec l'implantation, en 2023, du programme *Revenu de base*. Néanmoins, bien qu'il constitue un gain important, ce dernier n'est accessible qu'à une minorité de personnes en situation de pauvreté.

Enfin, **une proportion considérable de femmes qui frappent à nos portes sont sans revenu à leur arrivée, une tendance qui tend à croître. En 2022-2023, 35 % des femmes accueillies à l'organisme Passages n'avaient aucun revenu à leur arrivée alors que cette proportion était de 26 % l'année précédente. Pour l'Auberge Madeleine, en 2022-2023, c'était une proportion de 12 % des femmes hébergées qui n'avaient aucun revenu.**

En somme, la féminisation et la racialisation de la pauvreté peuvent rapidement mener à l'itinérance des femmes. Elles ont besoin d'avoir accès à un revenu décent afin de se sortir d'une situation de pauvreté et d'éviter de se maintenir dans des situations qui compromettent l'effectivité de l'ensemble de leurs droits fondamentaux, dont le droit au logement.

18 Une personne travailleuse pauvre est une personne qui travaille à temps plein, mais qui peine à répondre à l'ensemble de ses besoins. (Yerochewski, Carole. Quand travailler enferme dans la précarité)

8 – Logement : un continuum

Le logement est un droit fondamental et revêt un caractère essentiel pour la dignité humaine et le bien-être de même qu'un important déterminant social de la santé (DRSP, 2015). L'absence d'un logement convenable¹⁹ peut produire des effets importants sur la santé physique et psychologique (DRSP, 2015) ainsi que sur la sécurité des femmes.

Selon un récent rapport sur le marché locatif de la Société canadienne d'habitation et logement (SCHL, 2023), Montréal a connu en 2022 la plus forte hausse du loyer moyen des 20 dernières : une hausse évaluée à plus de 5 % (SCHL, 2023, p.149).

Ce pourcentage est cependant à nuancer. La SCHL rapporte « un écart de 28 % entre le loyer moyen des logements ayant accueilli de nouveaux locataires et le loyer moyen de ceux dont les locataires étaient restés les mêmes » (SCHL, 2023, p.146). Cette situation affecte d'autant plus les personnes qui peinent à se maintenir en logement ou qui déménagent fréquemment. Selon le même rapport, les taux d'inoccupation pour les logements considérés abordables pour les personnes dont le revenu annuel est de moins de 43 000 \$ étaient de 1 %. (SCHL, 2023, p.149).

Les phénomènes de reprise de logement et de « rénovictions » en constante augmentation sont alarmants (RCLAQ, 2022) et **touchent particulièrement les ménages les plus précaires, dont ceux qui comptent en leur sein des femmes à la croisée des oppressions. D'ailleurs, autant les expertes du vécu que les équipes de travail ont dénoncé le manque de logements abordables et le prix excessif de ceux-ci et/ou le piètre état dans lequel se trouvaient les logements qui leur étaient accessibles.**

En plus de l'impact d'un parc de logements inaccessible, **les femmes sont confrontées à de multiples discriminations, harcèlement, abus et violences en logement.** Plusieurs expertes du vécu ont notamment révélé avoir été victimes de pratiques illégales (par exemple le refus de signer un bail en raison de leur statut social) ou discriminatoires (enquête de crédit et demandes de référence²⁰), etc. Ainsi, comme le nomme l'une d'entre elles :

« Louer un logement c'est pas mal compliqué si t'es sur l'aide sociale ou que t'as pas un bon crédit... » — experte du vécu-

19 Selon l'ONU, pour être considéré comme convenable, un logement doit répondre à plusieurs conditions, notamment garantir une sécurité d'occupation et la sécurité physique et être accessible financièrement et de taille suffisante.

20 La Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ) a rédigé un mémoire sur le caractère discriminatoire de ces pratiques. Si les propriétaires sont en droit de s'assurer de la solvabilité de leurs futurs locataires, l'évaluation du risque de ne pas être payé « ne doit pas être fondée sur des stéréotypes, des généralités ou de mauvaises expériences antérieures » (CDPDJ, 2020,).

Les femmes qui sortent de détention sont difficilement en mesure de fournir des références et les enquêtes de crédit leur sont généralement nuisibles. Certaines conditions de libération, le fait de n'avoir aucun revenu, d'avoir des dettes importantes ou d'avoir un casier judiciaire peuvent aussi complexifier la recherche de logement (ACSEF). **Les femmes sont donc de plus en plus nombreuses à vivre de l'insécurité en logement et/ou à être mal logées** (FRAPRU, 2022 a; TGFM, 2021).

Certaines mères sont confrontées à un choix aussi difficile que de nourrir leurs enfants ou payer leur loyer. Pour ces mères, l'expulsion d'un logement ou l'incapacité de subvenir aux besoins de leurs enfants sont des situations qui peuvent être considérées comme de la négligence et « se traduire par l'entrée en scène des services de protection de la jeunesse et le placement des enfants, ce qui constitue une situation intolérable pour la plupart d'entre elles » (Laberge *et al.*, 2000, p.92).

8.1 - AU-DELÀ DU LOGEMENT D'ABORD, UN CONTINUUM D'HABITATION

Pour lutter contre l'itinérance, l'approche *Logement d'abord* (Housing first) est souvent mise de l'avant. Cette approche repose sur le principe d'offrir un logement sans condition et d'offrir ensuite les services de soutien (Gaetz *et al.*, 2013). Bien qu'elle puisse convenir à certaines personnes, cette approche n'a pas fait ses preuves auprès des femmes selon nos observations (CREMIS, 2019).

L'organisme La rue des Femmes a mené un projet de sept ans fondé sur cette approche. Malheureusement, celui-ci n'a pas eu les résultats escomptés. À la fin du projet, sur les 26 femmes qui ont bénéficié de ce programme, seulement sept ont été maintenues en logement. Pourtant, l'organisme avait offert un soutien plus important que ce que finançait le programme²¹. Un constat similaire est fait par les autrices de l'ouvrage *Être mère en contexte d'itinérance*, lesquelles soutiennent que **l'approche Logement d'abord a peu ou pas d'effet à long terme** (Fournier *et al.*, 2022, p.109). **Le PPLIF est donc critique de cette approche.** D'ailleurs, quelques expertes du vécu ont habité la rue alors qu'elles avaient un logement et de l'argent dans leur compte bancaire, par exemple en raison d'une détérioration de leur santé mentale ou encore pour rompre avec la solitude ressentie dans leur logement.

Nous préférons donc parler en termes de continuum d'habitation qui permet de prendre en considération la diversité des besoins des femmes. Cette conception d'un continuum en appelle, entre autres, à respecter le rythme et les besoins de chacune. Ainsi nous favorisons une diversité de mesures qui puissent répondre aux différentes réalités des femmes.

21 Pour davantage d'informations sur le projet de la Rue des femmes, voir : Plante, Marie-Carmen et la Rue des femmes (2022) Vers un Chez Soi/projet SRA 2015-2022

8.2 - LES PROGRAMMES D'AIDE AU LOGEMENT

Les programmes d'aide au logement peuvent constituer un levier pour de nombreuses femmes, mais les équipes de travail ont soulevé leurs limites. Par exemple, les démarches sont souvent complexes et intrusives, ce qui nécessite un accompagnement soutenu de la part des intervenantes.

Certains critères s'avèrent particulièrement problématiques, notamment pour les femmes avec un statut d'immigration précaire, celles qui ont des dettes envers l'OMH ou encore celles qui n'ont pas vécu dans la communauté métropolitaine de Montréal un minimum de 12 mois au cours des deux dernières années. Qui plus est, l'obligation d'avoir fait ses impôts ajoute une couche de complexité à leurs démarches. De nombreuses personnes propriétaires sont aussi frileuses à l'idée de louer un logement à certaines femmes qui vivent avec des réalités complexes. Or, devant la complexité des réalités vécues par les femmes et dans un contexte de crise du logement, ces programmes sont insuffisants. D'autres mesures doivent être mises en place.

8.3 - LOGEMENTS SOCIAUX

C'est unanime, **la bonification du parc de logements sociaux et communautaires est une priorité.** Au 31 décembre 2022 à Montréal, 23 837 ménages étaient en attente d'un logement à loyer modique, et il faut en moyenne six ans pour obtenir un logement (OMHM, 2021). Tout porte à croire que la situation va se détériorer dans les prochaines années. Comme le souligne le Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH, 2022), la Stratégie nationale sur le logement (SNL) ne parvient pas à combler les pertes de logements abordables dans le marché de l'habitation.

Cela dit, pour plusieurs femmes rencontrées, un appartement dans un logement privé ou social n'est pas une possibilité à court ou moyen terme. Les observations des équipes de travail permettent également d'affirmer que pour certaines, ce ne sera jamais une option. Elles ont donc besoin de ressources d'hébergement comme celles offertes par les ressources du PPLIF.

8.4 - LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES AVEC SOUTIEN COMMUNAUTAIRE

Si nous reconnaissons l'importance de bonifier l'offre de logements sociaux, nos observations terrain ainsi que le témoignage des femmes précisent la nécessité de bonifier l'offre de logements sociaux communautaires avec soutien communautaire. Certaines femmes se retrouvent en ressource d'hébergement par manque de logement, mais nombreuses sont celles qui ont besoin de la présence et du soutien offert par les personnes intervenantes. **Pour elles, ce soutien est nécessaire pour leur permettre de poursuivre leur cheminement, de briser l'isolement et leur assurer un sentiment de sécurité, sentiment plus difficile à acquérir lorsqu'elles sont seules en appartement.**

« Entk moi je sais... quand t'as des problèmes de santé mentale t'as besoin d'aide. Moi j'ai essayé d'aller en appartement, j'ai échoué là. J'trouve que c'est vraiment tough... les services après aussi. Moi j'suis partie en appartement pis ça chié! Faq j'suis revenue en hébergement » — experte du vécu-

Qui plus est, pour certaines, « il peut y avoir un lien direct entre la capacité d'habiter et les traumatismes vécus au sein d'une résidence » (CREMIS, 2019, p.97). **Elles ont donc besoin de ressources qui prennent en compte ces défis et qui les soutiennent dans leurs diverses démarches psychosociales et de santé. Encore faut-il que ces ressources soient suffisantes et financées adéquatement.**

Au-delà du soutien communautaire pendant les séjours, les ressources du PPLIF ont développé des services post-hébergement. Ceux-ci permettent aux femmes qui ont fait un passage dans les maisons de maintenir, si elles le souhaitent, les liens de confiance. Nos observations ainsi que les données comptabilisées par les ressources du PPLIF confirment que ces services sont nécessaires afin de favoriser l'inclusion sociale des femmes. Par exemple, **en 2022, le taux de stabilité post-domiciliaire comptabilisé par la Maison Marguerite était de 89 %, ce qui est remarquable.** Les résultats obtenus par ces services post-hébergement ont fait leurs preuves, mais demeurent malheureusement largement sous-financés.

8.5 - LES RESSOURCES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET À COURT TERME²²

Les ressources d'hébergement d'urgence et à court terme non mixtes pour femmes, ouvertes 24/7 et sans contrainte s'avèrent fondamentales, notamment pour garantir un endroit sécuritaire aux femmes qui peinent à se trouver un logement où demeurer.

Elles accueillent les femmes en situation d'itinérance chronique, celles qui vivent avec des enjeux de santé mentale et/ou qui consomment activement et pour qui les ressources sont peu accessibles. Ces séjours durent généralement de trois jours à six semaines.

Les ressources d'hébergement d'urgence et à court terme qui accueillent les femmes sans contrainte ont l'avantage de permettre de construire un certain lien de confiance avec celles dont le passé est empreint de violences (y compris de violences institutionnelles). Parfois, plusieurs séjours sont nécessaires afin de construire ces liens. Cela étant, ces ressources ont l'avantage de respecter le rythme de chacune d'elles. **Elles sont nécessaires et actuellement insuffisantes pour répondre à l'ensemble des demandes qui nous sont faites d'autant plus en contexte de crise du logement. Ainsi, il est nécessaire de consolider et de bonifier les ressources d'urgence non mixtes.**

²² Nous faisons référence aux ressources à haut seuil d'inclusion qui accueillent les femmes 24/7 sans processus de sélection. Les séjours dans ces ressources durent généralement entre 3 jours et 6 semaines.

8.6 - ENTRE LE COURT TERME ET LES RESSOURCES D'HÉBERGEMENT DE TRANSITION

De nombreux organismes consultés considèrent qu'il y a un trou de service entre l'hébergement d'urgence/à court terme et les ressources de transition. Ces ressources sont pourtant nécessaires pour les femmes qui ont acquis une certaine autonomie, mais pour lesquelles la situation demeure fragile et nécessite un accompagnement plus soutenu. Ces ressources permettent d'éviter qu'elles soient confrontées au phénomène des portes tournantes et/ou d'éviter un échec en logement permanent.

8.7 - LES RESSOURCES DE TRANSITION

Si les ressources d'hébergement d'urgence et à court terme répondent à de nombreux besoins, elles ne peuvent répondre à l'ensemble des besoins des femmes. Le témoignage de plusieurs femmes démontre que les transitions sont éprouvantes, voire traumatisantes :

« C'est tough sur le moral... faut s'adapter à chaque fois parce que les règles changent à chaque fois. » — experte du vécu-

« C'est stressant d'être dans une place où tu sais que t'as juste un mois. »
— experte du vécu-

À ce sujet, une intervenante en hébergement court terme soulignait que

« Le stress lié à la condition de survie peut souvent être un frein empêchant les femmes de retrouver l'équilibre nécessaire pour avancer dans leurs démarches. Le temps que la personne se repose mentalement, elle doit se trouver un autre endroit, l'anxiété et la crise redémarrent. » — intervenante-

Cela dit, pour trouver un hébergement à plus long terme, les démarches sont souvent complexes et demandent un investissement de temps qui peut rapidement devenir une source de stress et d'anxiété pour les expertes du vécu. **Les critères parfois trop rigides de certaines ressources ou la complexité du processus d'admission peuvent fragiliser le processus de stabilisation de certaines femmes, d'autant plus lorsqu'elles doivent essayer des refus.** La complexité du processus peut décourager certaines de poursuivre leurs démarches ou se traduire en échec qui s'ajoute à un parcours déjà complexe.

Ainsi, certaines équipes de travail considèrent qu'il est essentiel de continuer à consolider et à développer les ressources qui offrent des séjours à plus long terme et dont l'accueil est inconditionnel.

8.8 - DES HALTES-RÉPIT À LONGUEUR D'ANNÉE, PAS JUSTE EN HIVER

Malgré le manque de ressources d'hébergement et les trous de service préalablement identifiés, force est de constater que certaines femmes ne peuvent ou ne souhaitent pas fréquenter ces ressources pour des raisons qui leur appartiennent. Certaines ont surtout besoin d'un espace pour se poser quelques heures, ce qui ne correspond pas toujours aux heures d'ouverture des centres de jour.

Ces femmes requièrent donc des lieux qui leur permettent de combler certains de leurs besoins comme se reposer, manger²³, prendre une douche, boire de l'eau et faire du lavage même si elles n'y sont pas hébergées. Si les grands froids évoquent chaque année l'obligation des haltes-chaleur, pour de nombreux partenaires consultés, **les haltes-répit s'avèrent également essentielles à longueur d'année. Les changements climatiques contribuent à ajouter une couche de complexité aux réalités vécues dans la rue**, par exemple les chaleurs excessives, la présence de smog, les pluies torrentielles, la présence de tornades qui exigent d'avoir des abris. Ces événements climatiques affectent d'autant plus les personnes en situation d'itinérance, notamment parce qu'elles passent davantage de temps à l'extérieur et/ou parce qu'elles sont de santé plus fragile (Ramin, 2011).

Autant La Marie Debout que La rue des Femmes ont observé une augmentation de la fréquentation de leur centre de jour/milieu de vie dans les derniers mois. La rue des Femmes, qui accueille annuellement près de 500 femmes différentes dans son centre de jour, a constaté entre 2020-2021 et 2021-2022 une augmentation de fréquentation de près de 22 %.

8.9 - DES BESOINS SUR L'ENSEMBLE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL ET L'ENSEMBLE DU QUÉBEC

Plusieurs travailleuses, notamment du réseau et d'organismes qui œuvrent dans l'est de Montréal, ont souligné la nécessité que des ressources soient disponibles dans les quartiers excentrés de la ville. Cette recommandation avait d'ailleurs déjà été formulée par le Conseil des Montréalaises en 2017 (CDM, 2017). Dans l'est, l'organisme La Marie Debout considère que les femmes sont peu à l'aise de fréquenter les ressources d'hébergement mixtes du quartier, notamment parce qu'elles ne s'y sentent pas en sécurité. En contrepartie, les ressources non mixtes sont éloignées du milieu de vie de plusieurs. Si c'est le cas dans l'est, une travailleuse du réseau qui œuvre auprès des personnes en situation d'itinérance considère que les ressources d'hébergement pour femmes en difficulté sont absentes de plusieurs quartiers de l'île, un constat partagé par la TGFM (TGFM, 2021) et par certaines expertes du vécu rencontrées qui souhaiteraient, par exemple, avoir accès à des ressources dans le nord de l'île.

23 La Marie Debout soulignait que les ressources d'aide alimentaire fournissent souvent des paniers de denrées, mais que cette structure répond moins aux besoins des femmes qui n'ont pas accès à un espace pour cuisiner.

9 – Les besoins en hébergement

Dans la section précédente, nous avons abordé les ressources manquantes sur l'ensemble du continuum d'offre résidentielle. Il nous paraissait judicieux de faire une section distincte qui aborde les besoins spécifiques à l'hébergement. Nous aborderons dans les prochaines pages quelques-uns de ces éléments s'articulant notamment autour du sentiment de sécurité des femmes.

9.1 - LE MANQUE DE RESSOURCES À HAUT SEUIL D'INCLUSION

Les consultations ont démontré la nécessité d'avoir davantage de ressources à haut seuil d'inclusion autant en hébergement d'urgence qu'en logement de transition. En effet, les expertes du vécu rencontrées qui consomment activement estiment vivre beaucoup de stigmatisation au sein du réseau, mais également au sein de certaines ressources, ce qui peut constituer un frein à la fréquentation. Le récit de leurs expériences en hébergement témoigne de nombreuses situations dans lesquelles leurs sentiments de sécurité et de dignité ont été mis à l'épreuve :

« Souvent les règlements ou la façon de penser de certaines intervenantes... Les personnes qui sont toxicomanes sont mises dans une classe à part... on va se faire plus checker. Au début du mois, y'ont fouillé toutes mes affaires parce que ça faisait une journée et demie que je dormais... mais j'en avais besoin de dormir. »

— experte du vécu-

Selon les intervenantes consultées, il y a **un manque de ressources qui permettent d'être accueillies sans contrainte ou qui sont adaptées à diverses réalités**. Il est notamment complexe de trouver un lieu où se poser pour les femmes qui consomment activement, mais également pour celles qui ne désirent pas avoir un suivi psychosocial, les travailleuses du sexe, celles qui craignent les démarches administratives, les mères accompagnées de leur(s) enfant(s) qui consomment et/ou qui vivent avec des enjeux de santé mentale, celles qui sont en perte d'autonomie cognitive ou en situation de handicap, etc. Nous y reviendrons à la section 9.3 : le manque de ressources spécifiques.

9.2 - DES RESSOURCES QUI FAVORISENT UN SENTIMENT DE SÉCURITÉ ET UNE IMAGE POSITIVE DE SOI

Lors du colloque Architecture + Itinérance en novembre 2022, la professeure Jill Pable a abordé « la nécessité d'aménager les ressources en tenant compte des besoins fondamentaux des personnes qui ont vécu l'absence d'un *chez-soi* ». **Ainsi, réduire le stress vécu, favoriser le sentiment de sécurité et développer des lieux dont « les qualités esthétiques renvoient une image valorisante »**

des femmes sont autant de principes qui guident l'aménagement des ressources du PPLIF.

(Architecture sans frontières Québec [ASFQ], 2023, p.51). D'ailleurs, plusieurs des femmes rencontrées apprécient les toiles sur les murs, les murs colorés, un décor qui permet de prendre une distance avec les milieux institutionnels et la rue.

« *Healing is the biggest one [objective]. Healing environment that promotes that aspect ...and encourages the use of healing creativity. Yeah...Shelter needs to be more of a healing space. [...] Décor and design need to be less like school institutions and more like... different paints on the wall, plants, color and art...feel home. Even just that alone will help slip in people's minds... Like.. this is really nice and I can use this as transition instead of feeling sorry for myself*» — experte du vécu-

Elles ont également besoin d'un environnement qui permet de réduire l'hypervigilance qu'elles ont développée comme stratégie de résistance aux violences subies (ASFQ, 2023). **Pour de nombreuses expertes du vécu, avoir accès à une chambre avec une porte qui se barre leur permet d'atténuer ce stress en plus de leur permettre de s'approprier, pour un moment, leur espace.**

« *Ta porte barre pas... t'as une coloc que tu connais pas. Faq là... évidemment est-ce que tu peux baisser ton stress à ce point-là... c'est toujours t'sais ambigu. Tandis qu'icitte, la porte est barrée [...] Faq c'était vraiment comme c'est ma place, j'me fais une place à moé.* » — experte du vécu-

Les milieux de vie à échelle humaine, de plus petite taille, permettent également ce sentiment de sécurité qui dépasse la sécurité physique, ce que ne permettent pas les grands refuges.

« *Dans les ressources qui a beaucoup de va et vient, même à [nom ressource] y'a des fois tu peux avoir des méchantes surprises... t'sais c'est qui peuvent pas avoir les yeux partout... sur les étages sont pas toujours là... sont dans les pièces principales comme dans la cuisine... des fois y peut arriver des choses pas le fun... y s'agit d'être sur nos gardes tout le temps. Tandis qu'ici... on a chacun nos chambres*» — experte du vécu-

Or, cette place à soi, ce *chez-soi*, est reconnu dans la Politique nationale de lutte à l'itinérance comme le cœur de l'expérience humaine et « représente un levier au bien-être, à la citoyenneté, à la relation de la personne avec sa propre identité et avec son environnement social » (MSSS, 2014, p.29). Ce sentiment du chez-soi, tel que l'a démontré Roberge dans son mémoire, peut s'incarner de différentes manières pour les femmes en situation d'itinérance (Roberge-Remigi, 2016, p.110-128). Les ressources qu'elles fréquentent peuvent, pour certaines, constituer ce chez-soi ou du moins, un pas de plus vers ce *chez-soi*.

« C'est de même qu'on se sent chez nous... tu te dis ben là criss... j'suis en pyjama là aujourd'hui... ben j'prends congé... mais tu peux pas... dans les refuges de dernière minute... pas juste les refuges... [...] t'es tout le temps précipité là... c'est ben réel et ça aide pas à la relocalisation de la population en générale... » — experte du vécu-

« Ici, j'me sens pas gênée, j'me sens chez moi » — experte du vécu-

Ce sentiment d'être *chez soi*, tel que le démontre Roberge, peut cependant être entravé par les règles au sein des ressources qui organisent le quotidien des femmes (Roberge-Remigi, 2016, p.87). C'est également ce qu'ont exprimé plusieurs expertes du vécu qui considèrent que certaines règles sont peu cohérentes avec leurs besoins du moment, notamment les heures de repas, les couvre-feux, etc.

« y'a des places que je trouve aussi... que tout est trop décidé... t'sais t'as pas la chance de t'épanouir là... de dépasser ta ligne. Tu te lèves pas dans nuit, ok ouin j'peux comprendre, mais un moment donné ça serait l'fun si y'avait plus de places qui seraient considérées comme des milieux de vie t'sais. » — experte du vécu-

« Pis pour manger, c'est vraiment les heures qui te disent parce que t'as pas le droit de manger entre telle heure et telle heure... mais moi j'travaillais la nuit. Alors quand j'suis arrivée à [nom de la ressource], j'étais habituée à mon horaire de nuit, mais j'avais pas le droit de manger la nuit. » — experte du vécu-

« I think in that type of environment, when they are checking on you and stuff like that, I think in a way it's kind oftaking away from independence and ostracizing the population just because they are in a shelter » — experte du vécu-

Ainsi, ces règles peuvent contribuer à augmenter le stress vécu par les femmes, voire à renforcer une image négative de soi.

9.2.1 - Imposition vs soutien : l'importance de favoriser le pouvoir d'agir des femmes

Favoriser le pouvoir d'agir et le respect du rythme des femmes sont des principes au cœur de l'intervention féministe intersectionnelle à laquelle souscrivent les ressources du PPLIF. C'est également l'un des principes de l'approche informée par les traumatismes. Pour les expertes du vécu rencontrées, cette approche est fondamentale afin de bien les soutenir.

« J'ai l'impression qu'elles respectent vraiment chaque femme, avec sa vérité du moment, là où elle en est dans ses démarches à elle, pis genre ça là... ça c'est priceless... demande pas à un poisson de grimper un arbre... c'pas tout le monde qui est prêt à prendre la même bouchée de la même affaire au même moment... »
— experte du vécu-

En contrepartie, l'obligation d'avoir un projet de vie peut s'avérer une source de stress importante pour de nombreuses femmes qui ont besoin de temps pour se reconstruire avant de pouvoir s'engager dans des démarches plus structurantes, suivre une formation ou faire un retour sur les bancs d'école. Qui plus est, ce parcours n'est pas linéaire.

« Y'a beaucoup de places qui veulent que t'aies un plan de vie, toute suite... même si t'as des traumatismes et que t'es pas prête... même si tu fonctionnes pas avec la pression... Ça aide beaucoup de femmes de se faire pousser dans le derrière, mais pour d'autres ça aide pas pantoute. Ici, tu dois pas avoir de plan de vie, c'est du maintien en logement, c'est de l'empowerment... ici, c'est la seule place que j'ai tous les choix et tous les droits et c'est là que j'ai avancé le plus vite, que j'ai eu le plus confiance en les intervenantes... » — experte du vécu-

Pour certaines qui ont cumulé les séjours en institution, notamment celles qui ont connu les centres jeunesse, acquérir une certaine autonomie avant d'être en logement est aussi nécessaire.

« T'sais ça parait pas, mais y'a du monde qui ont jamais cuisiné... t'sais. Moi, j'avais jamais vécu ça dans ma vie. La plupart des places y'ont une cafétéria... t'sais ça peut être bon si tu sais que t'es pas en santé pis t'es pas capable de te le faire. Mais t'sais quelque part, c'est vraiment l'fun d'avoir une place que c'est comme un milieu de vie » — experte du vécu-

Plusieurs considèrent d'ailleurs qu'il est difficile pour elles de faire leurs démarches seules.

« Je ne connaissais pas très bien les ressources, je savais pas comment accéder aux ressources, comment les appeler et leur présenter ma situation. J'aurais aimé avoir quelqu'un qui m'aide. » — experte du vécu-

« T'sais j'ai de la misère à m'occuper de moi-même faq j'pas capable de prendre ces démarches là t'sais. J'ai même pas de BS... toutes les démarches que j'ai à faire sont difficile t'sais... t'sais quand tu sais même pas c'est quoi la date, tu manques tes estis de rendez-vous tout le temps » — experte du vécu

Les processus administratifs sont souvent complexes et plusieurs femmes rencontrées souhaiteraient être mieux accompagnées pour mener à bien ces démarches, ce qui fait écho aux constats des équipes de travail dont certains membres considèrent qu'il devrait y avoir davantage « *de services spécialisés pour appuyer les femmes dans leurs démarches* » — intervenante- . **En ce sens, plutôt que de se faire imposer des projets de vie, elles ont surtout besoin d'être soutenues dans leurs démarches, dans le respect de leur rythme.**

9.2.2 - Au-delà du soutien, la création de liens positifs

Comme le soutient une intervenante consultée,

« Au-delà des besoins primaires abordés, les femmes ont aussi besoin de créer des liens, d'être valorisées, de se changer les idées, de se distraire, etc. Dans un milieu de vie, il importe de prendre en compte ces besoins aussi afin que les femmes puissent se sentir telles des femmes à part entière, puissent reconnecter avec elles-mêmes et être en mesure de se valoriser et de se faire confiance. » — intervenante-

Les activités sont importantes afin de briser l'isolement, de créer des liens et de favoriser une reconnaissance de leur vécu entre elles. Si certaines ont nommé être plus solitaires, toutes étaient d'accord sur la nécessité des activités organisées par les ressources (art thérapie, sortie au musée/festival, cafés-rencontres, groupes ouverts) que certaines considèrent d'ailleurs peu suffisantes. Ces activités leur permettent de vivre des moments privilégiés autant avec les travailleuses qu'avec les autres femmes, de créer des solidarités et un sentiment d'appartenance qui fait partie intégrante du processus de (ré)affiliation (PAII 2021-2026, p.2).

« J'apprends plus avec les femmes ici, pendant les cafés-rencontres y'a une femme avec qui j'ai beaucoup partagé. Je pensais qu'elle était hostile à moi, mais j'me suis rendu compte que non! Beaucoup de choses qu'elle disait ressemblaient à moi et des choses que je ne comprenais pas que j'ai comprises et intégrées dans ma vie. »
— experte du vécu-

« Ici, on nous apprend à vivre ensemble. À respecter les uns et les autres. [...] Elles nous font reconnaître qu'on n'est pas des adolescentes, qu'on est des adultes. »
— experte du vécu-

Cela dit, toutes nommaient leur désir que ces activités demeurent sur une base volontaire. **L'idée n'est pas d'ajouter des contraintes, mais de favoriser un pouvoir d'agir en respectant leur rythme et leurs intérêts.**

Parmi les autres mesures qui favorisent la création de liens mis en place dans les ressources, les femmes ont nommé les espaces de mobilisation et d'échanges, notamment les comités de résidentes, qui leur permettent de s'exprimer sur leur milieu de vie et d'influencer celui-ci afin de se l'approprier. **Ces mesures leur permettent de multiplier les expériences positives de participation sociale et percole sur d'autres aspects de leurs vies** (Lapierre et al., 2022).

Elles ont besoin de créer des liens et de (re)prendre confiance en elles (et en les autres) avant de pouvoir s'engager dans un projet de (ré)insertion. Autant les équipes de travail que les femmes réitèrent l'importance du temps dans les interventions auprès des femmes. Prendre le temps et respecter leur rythme permet la création de liens et « la qualité du lien [créé] facilitera l'intervention » (PAII 2021-206, p.9). **Ce temps est nécessaire puisque sortir de la rue, c'est se (re)construire à la suite d'un processus de déshumanisation subi quotidiennement.**

« *Moi-même quand j'suis arrivée ici, j'continuais à dormir à terre... j'étais pas habituée à dormir dans un lit [...] j'ai appris justement à aimer... pas le matériel, mais qui j'suis. À avoir de la valeur pour moi! [...] J'ai travaillé aussi sur ça ici, c'est pas toutes les ressources qui font ça... qui ont le temps de le faire. Ici y'a toujours des rencontres individuelles... j'trouve ça important qu'on ait ça... c'est pas toutes les ressources qui le font.* » — experte du vécu-

9.2.3 - Des milieux non mixtes pour favoriser le sentiment de sécurité des femmes

En raison des nombreuses violences vécues dans leur trajectoire de vie et des risques de victimisation importants dans les milieux mixtes, il est impensable pour la grande majorité des femmes rencontrées de fréquenter une ressource de ce type. Elles y ont associé un sentiment d'insécurité et craignent d'être (re)victimisées.

« *On était dans l'urgence, il [TS] m'a envoyée n'importe où... mais mon plus grand besoin c'était de plus revoir [l'homme qui m'a agressée], mais y'a pas pensé à mon choc post-traumatique pis il m'a envoyée dans un hébergement mixte...»* — experte du vécu-

Si plusieurs d'entre elles n'ont fréquenté que des lieux d'hébergement non mixtes, d'autres ont fait l'expérience de ressources mixtes. Leurs témoignages exposent les violences et le harcèlement auxquels elles ont été exposées dans ces milieux. Selon elles, ces violences seraient davantage tolérées dans les refuges et les violences à caractère sexuel ne constituent pas un motif d'exclusion, ce qui participe au sentiment d'insécurité et, surtout, constitue une atteinte à la dignité des femmes et des personnes de la diversité de genre.

« *Moi ma vie de femme, mon intégrité... j'suis crissement pas respectée là. Les surveillants qu'est-ce que tu veux qui fassent... on les a pas vus! On va pas les mettre en prison là... mais c'est toi qui vis cette humiliation là... pis t'es frustrée là!* » — experte du vécu-

Elles ont développé des stratégies de résistance afin de parvenir à se protéger des violences qu'elles vivent lorsqu'elles n'ont d'autres choix que de fréquenter une ressource mixte, notamment ne pas dormir ou encore éviter de prendre une douche (Flynn et al., 2014).

« [...] t'sais ça va être juste trop tard là que quelqu'un m'a vue tout nue pis que ça me tente pas... y vas juste être trop tard là... t'sais! Ben des fois j'prenais pas ma douche, j'me lavais juste à débarbouillette... pis j'étais obligée d'me faire une barricade... pis là tu'l sais là... on est une soixantaine... pis les autres aussi le savent très bien que le surveillant y'é occupé en ce moment... pendant ce temps-là, l'autre y rentre parce qu'anyways c'est les laveuses pis après c'est les douches... tabarnak c'est facile là... entk ben des fois j'me suis pas lavée là! Ben des fois je dormais même pas.»

— experte du vécu-

Certaines ont tout simplement évité les milieux mixtes pour se retrouver à devoir marcher de façon continue toute une nuit pour éviter les risques de victimisation. De plus, selon le témoignage d'une experte du vécu, les pavillons destinés aux femmes dans les ressources mixtes ne sont pas toujours disponibles. En conséquence, malgré la volonté de certaines ressources d'adapter leurs milieux pour accueillir les femmes, des limites demeurent.

« T'sais comme moi j'appelais pour demander du répit... mais le pavillon femmes yé fermé... ben là tabarnouche, fait deux places que j'fais pis que le pavillon femmes est fermé... faq j'ai pu de place. J'imagine que c'est la même chose pour les personnes trans» — experte du vécu-

D'autres estiment que malgré certaines mesures mises en place par des ressources mixtes, notamment un étage destiné aux femmes, les lieux communs et l'espace extérieur leur semblent peu sécuritaires en raison des violences auxquelles elles sont exposées. Au-delà de la cohabitation avec des hommes, le personnel masculin peut également avoir un impact sur leur sentiment d'insécurité. C'est particulièrement le cas lorsqu'il s'agit d'agents de sécurité dont la formation apparaît lacunaire pour intervenir auprès des femmes en difficulté.

« C'est des intervenants pis y'ont des chandails de pornstar là t'sais. C'est des agents de sécurité bâtis comme des armoires à glace... ah ouin... tu penses m'a dormir là moé? Pas vraiment... » — experte du vécu-

De nombreuses intervenantes consultées ont d'ailleurs souligné l'importance d'équipes de travail formées pour mieux soutenir les femmes. En somme, au-delà d'une question de confort, **des milieux de vie à échelle humaine non mixtes qui respectent l'intimité des femmes avec des personnes intervenantes formées aux réalités que vivent ces dernières ont le potentiel d'offrir une amélioration du sentiment de sécurité.**

9.3 - LE MANQUE DE RESSOURCES SPÉCIFIQUES

9.3.1 - Ressources mères/enfants

Les femmes en situation d’itinérance sont plus susceptibles que les hommes d’avoir un enfant sous leur responsabilité, particulièrement les femmes issues de l’immigration et celles des Premières Nations et Inuit (RAPSIM 2023, Fournier et al., 2022; Drouin-Gagné et Lévesque). **Le risque de prise en charge institutionnelle de leur(s) enfant(s) peut mener des mères à éviter l’utilisation de services dont elles ont pourtant grandement besoin**²⁴ (Fournier et al., 2022; Macdonald et al., 2020).

Les ressources du PPLIF accueillent quelques fois des femmes enceintes, une réalité qui semble plus présente chez les jeunes femmes. En 2022-2023, Passages, une ressource pour jeunes femmes, a hébergé 17 femmes enceintes alors que pour la même année, cinq femmes enceintes avaient été reçues à l’Auberge Madeleine et une seule à la Maison Marguerite. En l’absence d’un logement, ces femmes sont particulièrement à risque de se faire retirer leur(s) enfant(s). Plusieurs des expertes du vécu rencontrées estiment qu’il manque de ressources pour les mères et les jeunes familles.

- *Y devraient faire plus de centres pour maman enfant là t’sais.*
- *Ouais... on est toutes mères pis on a toute rechuté à cause de ça!*
- *La plupart des femmes ont leur bébé et la DPJ prend les bébés, mais ça veut pas dire qu’elles veulent pas de leur bébé. [...] Elles les veulent, mais y’ont pas de sortie!*
- Conversation lors d’un groupe de discussion entre expertes du vécu

C’est un constat partagé par certains partenaires rencontrés qui peinent à répondre aux demandes qui leur sont faites de la part de mères accompagnées de leurs enfants. Selon l’organisme Mères avec pouvoir, les demandes d’hébergement d’urgence pour les mères en difficulté sont en augmentation. Leur liste d’attente afin d’obtenir un logement est de 3 à 6 mois et ne permet pas à une mère accompagnée de plus de deux enfants d’y avoir accès.

À ce sujet, soulignons le programme mère-enfant développé par la Maison Marguerite qui a permis, en 2022, de soutenir 13 mères dans leurs démarches liées à la garde d’enfant. Ce programme permet à

24 La situation des mères en contexte d’itinérance demeure peu abordée dans la littérature scientifique comme dans la littérature grise, mais a récemment fait l’objet de l’ouvrage *Être mère en contexte d’itinérance*, paru en 2022. Cet ouvrage démontre la nécessité de prendre en considération ce phénomène bien présent et souvent à l’abri des regards. D’ailleurs, quelques expertes du vécu souhaitent davantage de ressources mères/enfants ou familles/enfants de manière à préserver la cellule familiale, les liens entre ses membres et à limiter les risques de séparation ou de placement. **Une mise en garde demeure à faire, ces ressources ne doivent pas devenir un « continuum de surveillance » envers les mères en difficulté. Voir notamment les travaux d’Emmanuelle Bernheim.**

certaines femmes d'éviter la perte de la garde leur(s) enfant(s)²⁵. C'est là une initiative intéressante afin de permettre à ces mères de poursuivre leurs démarches. Enfin, au-delà du fait que ces ressources sont trop peu nombreuses, elles doivent également être adaptées aux différentes réalités des mères, par exemple celles qui vivent avec des enjeux de santé mentale.

9.3.2 - Des ressources pour les personnes de la diversité de genre

Plusieurs intervenantes consultées considèrent qu'il manque de ressources pour les personnes de la diversité de genre. Ce qui fait écho aux témoignages des personnes rencontrées. Les femmes trans, les personnes non binaires et en questionnement ont fait part de leur difficulté à trouver des espaces inclusifs.

« T'sais les autres hébergements, je les connais pas tant... y'en a une couple que j'y vas pas... c'est difficile pour moi... de me faire accepter là-bas étant donné que j'suis une femme trans... c'est pas tous les hébergements qui sont ouverts face à ça. »

— experte du vécu-

Certain·es fréquentent uniquement les ressources qu'ils connaissent et qu'ils savent inclusives pour éviter de subir de la discrimination ou des micro-agressions. D'autres cachent leur situation (non binaire ou en questionnement) par crainte de se faire refuser ou expulser de la ressource dans laquelle ils séjournent. D'ailleurs, une intervenante consultée considère que les hommes trans se retrouvent souvent exclus de ressources sécuritaires alors qu'ils sont exposés à de nombreuses violences en milieu mixte ou dans les refuges pour hommes. Pour reprendre les mots d'une experte du vécu :

« Si ça existait une ressource pour trans, ben je serais là... pas que j'suis pas bien ici, mais j'serais là... Faut que ça se fasse, y'en a pas... » — experte du vécu-

9.3.3 - Des ressources inclusives pour femmes vieillissantes ou en perte d'autonomie cognitive

Les intervenantes consultées de même que les partenaires relèvent un manque de ressources pour les femmes vieillissantes ou en perte d'autonomie cognitive. Ces femmes auraient besoin d'être admises, par exemple, dans une ressource pour personnes âgées (RPA). Cela dit, ces milieux de vie sont de moins en moins accessibles pour les personnes âgées en situation de précarité économique (RCLALQ, 2023). Qui plus est, ces ressources ne sont souvent pas adaptées aux multiples réalités des femmes qui ont occupé ou qui habitent la rue depuis plusieurs années. Or, devant le manque d'option, les femmes âgées se retrouvent dans les ressources d'urgence ou à court terme qui, elles n'ont plus, ne sont pas nécessairement adaptées à leurs réalités. En conséquence, des intervenantes consultées considèrent nécessaire de développer davantage de ressources pour les femmes en difficulté et vieillissantes.

25 Pour davantage d'informations sur le programme mère-enfant, consulter le rapport d'activité 2022 de La Maison Marguerite.

10 – Le droit à la ville

Selon la Table des groupes de femmes de Montréal (2021), deux éléments sont constitutifs du droit à la ville :

1. Une ville qui répond à nos besoins : « habiter un logement qui nous convient, occuper un emploi qui nous offre de bonnes conditions de travail, se déplacer librement et en toute sécurité, accéder aux commerces et services dont nous avons besoin et fréquenter les lieux de nos quartiers (ex. musées, bibliothèques, piscines) ». (TGFM, 2021, p.3)
2. Participer à la transformation de notre ville : avoir l'espace pour « lancer des initiatives, bâtir des projets et prendre part aux débats et prises de décisions pour l'avenir de notre milieu de vie ». (TGFM, 2021, p.3)

Similaire au droit à la ville, le RAPSIM définit le droit de cité par « le droit d'occuper l'espace public ou d'habiter un quartier, peu importe son statut ou sa situation ». Nous aborderons brièvement certains de ces aspects dans la section suivante.

10.1 - PROFILAGE SOCIAL ET SURJUDICIARISATION

Le droit d'occuper l'espace public est souvent nié aux personnes en situation d'itinérance, qui sont plutôt considérées comme dérangeantes, susceptibles de perturber « l'ordre public ». Conséquemment, **les personnes en situation d'itinérance sont souvent victimes de profilage social et d'une judiciarisation/criminalisation de leur situation qui affecte particulièrement les femmes des Premières Nations et Inuit.** Selon le *Rapport sur les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées*, ces dernières sont 11 fois plus susceptibles de se faire interpellé que les femmes blanches alors que pour les femmes Noires, c'est deux fois plus de probabilité d'être interpellées (Armony *et al.*, 2019). En plus de ce profilage racial, les personnes qui occupent et/ou habitent la rue sont plus susceptibles de vivre du profilage social. Ce phénomène est alimenté par des règlements municipaux qui régissent l'espace public selon des logiques répressives. Selon la CDPDJ, ces pratiques et règlements sont contraires à la *Charte des droits et libertés de la personne* et constituent une discrimination systémique (CDPDJ, 2020).

Plusieurs femmes rencontrées, surtout celles pour qui le centre-ville est le principal milieu de vie, ont nommé leurs rapports difficiles avec le corps policier et les agents de sécurité. Elles sont davantage exposées au profilage social et plus elles sont judiciarisées, plus elles deviennent visibles aux yeux des autorités, ce qui « les entraîne dans une spirale de judiciarisation » (CDPDJ, 2020).

Le récent rapport de la Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM, 2023) met d'ailleurs en lumière les relations difficiles et le manque de confiance des femmes de Montréal envers les services de police et les agents de sécurité, particulièrement des femmes en situation d'itinérance, des travailleuses du sexe et des femmes autochtones.

Selon une recherche de Bellot et al. (2021), huit fois plus de constats d'infraction ont été remis entre 1994 et 2018 aux personnes en situation d'itinérance. Si les hommes, et surtout ceux qui sont noirs ou racisés, demeurent les plus ciblés par le profilage, la judiciarisation des femmes est en constante augmentation. Dans son rapport d'activité 2020-2021, Passages constate d'ailleurs que le nombre de femmes qui ont été judiciarisées a augmenté au cours des dernières années. Bref, les femmes, de surcroît les femmes qui occupent ou habitent la rue, demeurent peu visibles dans les recherches sur le sujet.

10.2 - « LA RUE, C'EST DANGEREUX POUR UNE FEMME »

Au-delà de la surjudiciarisation et de la stigmatisation subie, l'espace public devient également pour les femmes qui habitent ou occupent la rue un lieu qui les expose à de plus grands risques de victimisation. Selon une des femmes rencontrées **« C'est rough dans la rue pour une femme » et ce, encore plus depuis la pandémie**. Et comme le soutient une travailleuse du réseau consultée, **les violences qu'elles vivent sont souvent banalisées**. Certaines expertes du vécu soutiennent qu'elles ne peuvent porter plainte, notamment parce qu'elles ne sont pas crues. Elles considèrent également que ce sont des démarches « stressantes ». L'une d'entre elles a d'ailleurs nommé avoir été incarcérée alors qu'elle tentait de résister à la violence d'un partenaire.

C'est un constat majoritaire auprès des partenaires et des équipes de travail consultées : **la sécurité des femmes en difficulté est compromise et constitue un besoin non répondu**. C'est particulièrement problématique pour les travailleuses du sexe dont la sécurité est entravée par certaines normes juridiques.

10.3 - MOBILITÉ ET LE CHOIX DE SON QUARTIER

Les enjeux de mobilité sont également des défis supplémentaires pour les femmes rencontrées. Ces enjeux peuvent constituer un obstacle pour obtenir des soins de santé, se rendre à un lieu de formation ou d'emploi, d'autant plus lorsqu'un enfant est à charge. Plusieurs équipes de travail considèrent également que le coût lié aux transports fait obstacle à la réponse aux besoins des femmes. Ces enjeux de mobilité peuvent également constituer un défi pour se déplacer d'un hébergement à l'autre ou obtenir des services d'autres organismes communautaires. Une intervenante consultée considère

également qu'il manque de services de déménagement gratuits pour les femmes en difficulté. Certaines expertes du vécu rencontrées ont d'ailleurs tout laissé derrière elles lorsqu'elles ont été expulsées de leur logement, incarcérées ou à la suite d'un séjour en psychiatrie.

Au-delà de la possibilité de circuler, les témoignages des femmes exposent la nécessité de pouvoir choisir librement le quartier dans lequel elles souhaitent habiter.

« *Ouais quand même j'ai pas beaucoup de ressources et les endroits que j'veux habiter c'est cher... près des métros, ou des épiceries... comme y'a des coins c'est désert... moi j'peux pas.* » — experte du vécu-

Pour certaines, il s'agit, entre autres, de leur permettre de maintenir des liens avec leur enfant (DPJ et visite supervisée), d'avoir accès aux organismes et services à proximité d'où elles habitent. Bref, il est important pour elles de garder les repères qu'elles ont construits, des repères qui permettent d'assurer une sécurité et une certaine stabilité.

11- Conclusion

La pandémie n'a fait qu'exacerber l'ensemble des situations d'injustice auxquelles sont confrontées les femmes, et surtout celles à la croisée des oppressions. Nos impossibilités de répondre favorablement à toutes les demandes d'hébergement ne cessent d'augmenter. Nous constatons une détérioration de la condition des femmes qui arrivent dans nos ressources, une croissance de la détresse psychologique qu'elles peuvent vivre, de même qu'une augmentation des violences subies.

Ainsi, les réalités avec lesquelles elles doivent composer sont nombreuses : précarité financière, violences, judiciarisation, santé mentale fragile et, pour certaines, consommation active. Ces réalités existent en partie en raison des différents systèmes d'oppression auxquels elles sont confrontées (le patriarcat, le capitalisme, le colonialisme, le racisme, le capacitisme, le cissexisme/hétérosexisme, l'âgisme, etc.).

Elles rencontrent continuellement des barrières à l'effectivité de leurs droits (Bellot *et al.*, 2018) qui affectent leur participation citoyenne (Bourque *et al.*, 2019). Pourtant, plusieurs femmes consultées souhaitent contribuer à la vie collective, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la ressource. Le témoignage des expertes du vécu rencontrées a d'ailleurs su mettre en lumière leur capacité d'organisation, d'empathie et de solidarité. Cette participation citoyenne, en tant que partenaire à part entière de la société, est d'ailleurs une condition nécessaire à l'atteinte de la justice sociale [Nancy Fraser, 2011 [2005]].

Pour parvenir à une société juste et inclusive, il faut laisser aux femmes la chance de prendre place au sein des espaces plutôt que de leur imposer des projets de vie qui ne leur correspondent pas. Il est nécessaire de multiplier les expériences de participation positive afin qu'elles regagnent de l'estime pour ce qu'elles sont. Grâce à nos approches, nous favorisons la multiplication de ces expériences positives tout en respectant leur rythme, leurs intérêts. Nos approches contribuent à une (re) construction de leur confiance et favorisent leur pouvoir d'agir. **Malheureusement, la portée de nos actions est restreinte par le sous-financement chronique de nos ressources.**

Enfin, prévenir et lutter contre l'itinérance des femmes et des personnes de la diversité sexuelle et de genre, c'est d'abord viser la mise à mal de l'ensemble des inégalités et situations d'injustice qui précarisent leur parcours (violences subies, l'accès à la santé, au logement, à un revenu décent, etc.). Il faut agir sur l'environnement social et physique de nos communautés pour une réelle inclusion sociale pour toutes. Il faut agir en amont d'une situation d'itinérance, ce qui implique mieux planifier les sorties d'institutions (milieu hospitalier, centre jeunesse, prison), agir en amont de

la judiciarisation ou de l'hospitalisation, mener une réelle lutte à la pauvreté, lutter contre l'ensemble des violences vécues (institutionnelles, structurelles, systémiques), etc.²⁶.

Le présent projet avait pour objectif de mettre en lumière les besoins non répondus nommés par les expertes du vécu et les équipes de travail qui les soutiennent. Nous souhaitons que ces pages permettent que non seulement leurs enjeux soient visibilisés, mais qu'ils deviennent également un vecteur de changement. **Leur parole doit impérativement être prise en compte afin d'élaborer des mesures qui soient cohérentes avec leurs besoins.**

Elles ont besoin d'être entendues, que leur parole soit valorisée.

Elles ont besoin d'être crues!



²⁶ Voir le document du PPLIF produit en collaboration avec le Conseil québécois LGBT (CQ-LGBT), le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) et la Table des groupes de femmes de Montréal (TGM).

Bibliographie

- Abramovich, Alex (2022) Experiences of family violence among 2SLGBTQ + youth at risk of, and experiencing, homelessness before and during the COVID-19 pandemic, *Journal of Gay & Lesbian Mental Health* 26:3
- Auberge Madeleine, Rapport d'activité 2021-2022. En ligne : https://www.aubergemadeleine.org/wp-content/uploads/rapport-d-activites_2021-2022_vf.pdf
- Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry (ASCEF), Logement. En ligne : https://caefs.ca/fr/key-issues/housing/#block_62a2898a1ca03-0 (Consulté en janvier 2023)
- Association canadienne de santé publique (ACSP) (2017.) La santé publique : un cadre conceptuel. En ligne : https://www.cpha.ca/sites/default/files/uploads/policy/ph-framework/phcf_f.pdf
- Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ) (2013). Femmes contrevenantes. En ligne : <https://asrsq.ca/assets/images/upload/femmes-contrevenantes.pdf>
- Bardwell, Geoff, Tamar Austin, Lisa Maher et Jade Boyd (2021) Hoots and harm reduction: a qualitative study identifying gaps in overdose prevention among women who smoke drugs, *Harm reduct.* 18:29
- Bellot, Celine, Éline Lesage-Mann, Marie-Eve Sylvestre, Véronique Fortin, Jacinthe Poisson (2021). Judicialisation de l'itinérance à Montréal : des données alarmantes témoignent d'un profilage sociale accru (2012-2019). En ligne : http://rapsim.org/wp-content/uploads/2021/01/VF2_Judicialisation-de-litinerance-a%CC%81rance-a%CC%80-Montre%CC%81al.pdf
- Bellot, Céline, (2018) Rendre visible l'itinérance au féminin. En ligne : https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/08/rapport_rendre_visible_litinerance_au_feminin.pdf
- Bellot, Céline et Jacinthe Rivard. (2017). *Repenser l'itinérance au féminin dans le cadre d'une recherche participative*. *Criminologie* 50 : 2, p. 95-121
- Bourgeois Philippe, Jeff Schonberg. (2009) Righteous dopefiend p.109;
- Boyd, Jade, Alexandra B. Collins, Samara Mayer, Lisa Maher, Thomas Kerr et Ryan McNeil. (2018) Gendered violence and overdose prevention sites: a rapid ethnographic study during an overdose epidemic in Vancouver, *Canada Society for the study of addiction*, 113:12, p.2261-2270
- Bourgeois-Guérin, Valérie, Amanda Grenier, Élise Bourgeois-Guérin, Tamara Sussman et David Rothweel (2020) Vieillir dans la rue : interprétation du temps par les aînés en situation d'itinérance. *Revue québécoise de psychologie*, 41 : 2, p. 83-104
- Bourque, Mélanie, Katia Grenier, Josée Grenier et Sylvie Thibault (2019) Le régime de citoyenneté des femmes. Des parcours semés d'embûches, *Actualité de la pauvreté : débats théoriques, défis pratiques* 25 : 1, p.133-153
- Bowpitt Graham, Peter Dweyer, Eva Chalotta Sundin, Mark Winstein. (Septembre 2011) Comparing Men's and Women's Experience of multiple exclusion homelessness *Social Policy & Society* 10:4 P.537-546
- Bretherton, Joanne (2017) Reconsidering gender in homelessness, *European Journal of Homelessness*

- Castel, Robert. (1994) La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation. *Cahiers de recherche sociologique* 11 : 1
- Castonguay, André (2022) Logement social et communautaire : privatisation à l'horizon. En ligne : <https://rqoh.com/logement-social-et-communautaire-privatisation-a-l-horizon/>
- Canadian Observatory on Homelessness, Canadien Definition of Homelessness En ligne : <https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/COHhomelessdefinition.pdf>
- Campbell, Christine et Paul Eid (2009) La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : un profilage social. En ligne : https://www.cdpcj.qc.ca/storage/app/media/publications/itinérance_avis.pdf
- ConcertAction (2016) Femmes itinérantes à l'abri de la violence : Étude sur les besoins des femmes en situation ou à risque d'itinérance.
- Conseil du statut de la femme (CSF) (Décembre 2020) Portrait des québécoises : Femmes et économies. En ligne : <https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait-quebecoises-2020-economie.pdf>
- Conseil du statut de la femme (CSF) (Avril 2012) Réflexion sur l'itinérance des femmes en difficulté : Un aperçu de la situation.
- Conseil des Montréalaises (CM) (Septembre 2020) Vers une ville féministe. En ligne : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_MONTREALAISES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/AVIS-VERS_UNE_VILLE_FEMINISTE.PDF
- Conseil des Montréalaises (CM) (Février 2017) L'itinérance des femmes à Montréal : Voir l'invisible
- Cousineau, Marie-Marthe, et Catherine Flynn (2021) « Violence faite aux femmes de la part de partenaires intimes et itinérance : mieux comprendre pour intervenir de façon concertée
- Cunningham, Julie (2015) Vers une compréhension des formes de l'itinérance vécue chez les femmes autochtones au Canada
- CREMIS (2019) L'approche globale en accompagnement résidentiel (SRA) <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/lapproche-globale-en-accompagnement-residentiel-2/>
- FOHM (2020) <http://fohm.org/wp-content/uploads/2020/11/Rapport-de-recherche-sur-la-securite-des-femmes-dans-les-OSBL-dhabitation.pdf>
- Desroches, Marie-ève (2018) Le logement comme clé pour le droit à la ville des femmes, *Métropoles*. En ligne : <http://journals.openedition.org/metropoles/5577>
- Dessureault, Geneviève (2015) Onze femmes inuit à Montréal : comprendre leur expérience d'itinérance et de sortie de rue.
- Direction régionale de santé publique (DRSP) (2015) Pour des logements salubres et abordables : Rapport du directeur de santé publique de Montréal 2015. En ligne : https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/Directeur/Rapports/Rap_Logements_2015_FR.pdf
- Étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP) (2019) Stabilité résidentielle, instabilité résidentielle et itinérance des jeunes quittant un placement substitut pour la transition à la vie adulte.

- Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (MMIWG) (2019)
Réclamer notre pouvoir et notre place : sommaire du rapport final
- Femmes et Égalité des genres Canada (2022) Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe. En ligne : <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/ministres-responsables-condition-feminine/plan-action-national-fin-violence-fondee-sexe/premier-plan-action-national-fin-violence-fondee-sexe.html>
- Femmes et Égalité des genres Canada. Qu'est-ce que l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus). En ligne : <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/analyse-comparative-entre-sexes-plus/est-analyse-comparative-entre-sexes-plus.html>
- Flynn Catherine, Damant Dominique et Lessard Geneviève. (2015). Le projet Dauphine : laisser la parole aux jeunes femmes de la rue et agir ensemble pour lutter contre la violence structurelle par l'entremise de la recherche-action participative. *Recherches féministes*, 28 : 2, p. 53-79.
- Flynn, Catherine, Dominique Damant et Jeanne Bernard (2014) Analyse la violence structurelle faite aux femmes à partir d'une perspective féministe intersectionnelle, *Nouvelles pratiques sociales*, 26 : 2, p.28-43
- FRAPRU (2022a) Pour le droit au logement : il faut prioriser le logement social ! En ligne : https://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2022/09/Me%CC%81moireFRAPRU_PolitiqueMe%CC%81tropolitaineDHabitationCMM.pdf
- FRAPRU (2022 b) Lutter contre les crises ne passe pas par la privatisation de l'aide au logement. En ligne : <https://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2022/01/MemoirePre-Budget2022Qc.pdf>
- FRAPRU (Mars 2019) « Dossier noir : Femmes, logement et pauvreté ». En ligne : <https://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2019/03/DNFemmes2019.pdf>
- Gaetz, Stephen, Fiona Scott et Tanya Gulliver. (2013) « L'approche Logement d'abord au Canada : Appuyer les collectivités pour mettre fin à l'itinérance ». En ligne : <https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/attachments-fr/HFCanada-French.pdf>
- Gélineau, Lucie, Sophie Dupéré, Christiane Bergeron-Leclerc, Estelle Carde, Marie-Hélène Morin, Pierre-André Tremblay, et Nathalie Brisseau. (2015) « Portrait des femmes en situation d'itinérance : de multiples visages » 8 : 22
- Gordon CT, Anna, David Lehane, Jennifer Burr et Caroline Mitchell. (2019) Influence of past trauma and health interactions on homeless women's views of perinatal care: a qualitative study. *British Journal of General Practice*
- Goyette, Martin, Alexandre Blanchet, Céline Bellot, Jérémy Boisvert-Viens, Annie Fontaine, 2022, « Itinérance, judiciarisation et marginalisation des jeunes ex-placés au Québec », Chaire de recherche sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables.
- GRAVEL, Marie-Andrée (2020). Itinérance cachée : définitions et mesures. Au Québec et à l'international, Québec, Institut de la statistique du Québec,
- Grenier, Josée *et al.* (2020). « Accompagnement de femmes en situation d'itinérance : pratiques en émergence d'un organisme communautaire en territoire périurbain et rural au Québec » *Sciences & Actions Sociales*, 1 : 13, p. 146 à 174

- Houle, René (2020) Évolution de la situation socioéconomique de la population noire au Canada, 2001 à 2016. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-657-x/89-657-x2020001-fra.htm>
- Hopper, Elizabeth K., Ellen L. Bassuk et Jeffrey Olivet (2010) Shelter from the Storm: Trauma-Informed Care in Homelessness Services Settings. *The open Health Services and Policy Journal*, 3, p.80-100
- Home for Women (H4M) (2013) Housing First, Women Second? En ligne : https://cwp-csp.ca/wp-content/uploads/2013/10/Housing-First-Women-Second-FINAL_Homes-for-Women_CAEH-Conf-Oct-2013.pdf
- Laberge, D., Morin, D. et Roy, S. (2000). L'itinérance des femmes : les effets convergents de transformations sociales. Dans D. Laberge (dir.), *L'errance urbaine* (p. 83-99). Sainte-Foy, Québec : Éditions MultiMondes.
- La rue des Femmes (RDF) (2022-2023) Rapport d'activité. En ligne : <https://www.laruedesfemmes.org/wp-content/uploads/2023/07/Rapport-dactivites-2022-2023-1.pdf>
- La rue des Femmes (RDF) (2021-2022) Rapport d'activité. En ligne : <https://www.laruedesfemmes.org/wp-content/uploads/2022/09/Rapport-dactivites-2021-2022-2.pdf>
- La rue des Femmes (RDF) (2018) Portrait de l'itinérance au féminin : Réalité 2018. En ligne : <https://www.laruedesfemmes.org/wp-content/uploads/2018/11/Litinerance-au-feminin-2018.pdf>
- Macdonald, Sue-Ann, Philippe-Benoît Côté, Annie Fontaine, Élisabeth Greissler, Stéphanie Houde. (2021) « Démarche qualitative du Deuxième portrait de l'itinérance au Québec : Regards croisés et approfondissement des connaissances. »
- Mailloux, Nadine (2022) Ne pas détourner le regard : Autochtones et Inuits en situation d'itinérance Secteur Milton-Parc à Montréal. En ligne : https://ombudsmandemontreal.com/wp-content/uploads/2022/05/Rapport-denquete-et-Recommandations_Ne-pas-detourner-le-regard.pdf
- Landry, Karine, Frédéric Ayotte et Marion Gross (2014) Le phénomène de la domiciliation précaire chez de jeunes adultes dans la zone Ouest-de-l'île de Montréal
- Les Maisons de l'Ancre (2021) Rapport d'activité. En ligne : https://lesmaisonsdelancre.org/wp-content/uploads/2022/03/RA_Maison_de_lancre-v4.pdf
- La Maison Marguerite (2021) Rapport d'activité. En ligne : <https://maisonmarguerite.com/wp-content/uploads/2022/06/rapport-actives-2021.pdf>
- Médecins du Monde (2023), Statut d'immigration précaire, santé précaire : Ensemble, pour la santé de toutes les femmes vivant au Québec. En ligne : https://medecinsdumonde.ca/uploads/Rapport_2023_FINAL_04-23_HR.pdf
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2022 a) Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social et communautaire. En ligne : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-704-02W.pdf>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2022 b) L'itinérance au Québec : Deuxième portrait. En ligne : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-846-09W.pdf>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2021) S'allier devant l'itinérance : Plan d'action 2021-2026. En ligne : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-846-01W.pdf>

- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2018) Stratégie d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. En ligne : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-846-02W.pdf>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2014) Ensemble pour éviter la rue et en sortir : Politique nationale de lutte à l'itinérance. En ligne : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-846-03F.pdf>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (1992) La politique de la santé et du bien-être. En ligne : https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/1992/92_713.pdf
- Ministère du Travail et de la Solidarité sociale (MTSS) (2022) https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/STAT_clientele_prog-aide-sociale_sept2022_MESS.pdf
- Montpetit, Caroline. « Itinérance des femmes — Les centres d'hébergement ne suffisent plus », Le Devoir (25 novembre 2011)
- Passages (2022) Le Cercle des Passagères. En ligne : <http://www.maisonpassages.com/wp-content/uploads/Fanzine-du-Cercle-des-Passageres.pdf>
- Passages (2021-2022) Rapport d'activité. En ligne : <http://www.maisonpassages.com/wp-content/uploads/Rapport-dactivite-Passages-2021-2022.pdf>
- Passages (2020-2021) Rapport d'activité. En ligne : <http://www.maisonpassages.com/wp-content/uploads/Rapport-dactivite%CC%81s-2020-2021.pdf>
- Pierre, Alexandra. (Mars 2017) « Mots choisis pour réfléchir au racisme et à l'anti-racisme » Revue de la Ligue des droits et libertés. En ligne : <https://liguedesdroits.ca/mots-choisis-pour-reflechir-au-racisme-et-a-lanti-racisme/>
- Ramin, B. (2011) La santé des sans-abris et le changement climatique. En ligne : https://www.rondpointdelitinerance.ca/sites/default/files/attachments-fr/ClimateChange_SummaryFR_0.pdf
- RAPSIM (a) Le logement transitoire, une offre essentielle en logement : Mémoire sur le Soutien communautaire en logement social
- RAPSIM (Janvier 2019) En santé pour prévenir et réduire l'itinérance : Forum. En ligne : http://rapsim.org/wp-content/uploads/2020/01/Bilan-du-Forum_version-officielle.pdf
- RCLAQ (2023) La coalition pour des RPA aux services accessibles et de qualité dénonce le projet de règlement sur la fixation des loyers. En ligne : <https://rclalq.qc.ca/2023/03/la-coalition-pour-des-rpa-aux-services-accessibles-et-de-qualite-denonce-le-projet-de-reglement-sur-la-fixation-des-loyers>
- RCLAQ (2022) Déloger pour s'enrichir : La hausse alarmante des évictions forcées au Québec. En ligne : <https://rclalq.qc.ca/wp-content/uploads/2022/12/Evictions-2022-RCLALQ.pdf>
- Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (RQASF) En ligne : <https://rqasf.qc.ca/approche-globale-de-la-sante-idees-forces/#:~:text=L'intersectionnalit%C3%A9,que%20celles%20entre%20les%20hommes.>

- Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH) (2022) Mémoire pour les consultations pré-budgétaires en prévision du prochain budget fédéral. En ligne : https://rqoh.com/wp-content/uploads/2022/10/Memoire_RQOH_Comite_FINA_20221008- vf.pdf
- Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH), Femmes et logement communautaire. En ligne : <https://rqoh.com/dossiers/femmes-et-logement-communautaire/>
- Rivard, Jacinthe, Isabelle Raffestin et Aïchat Farhat (2019) Les services d'hébergement d'urgence de Montréal-centre : état de la situation.
- Roberge-Rémigi (2016) La signification du chez-soi pour les femmes sans-abri: vers une théorisation ancrée du quotidien, *Mémoire*, UQAM
- Rutland, Ted et RAPSIM (2023) Innovation ou extension de la répression ? : Perspectives des intervenant·es sur les escouades mixtes à Montréal. En ligne : <http://rapsim.org/wp-content/uploads/2023/09/rapport-sur-les-escouades-mixtes-20-sept-2023.pdf>
- Santé Québec (1998) Dénombrement de la clientèle itinérante dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jour des villes de Montréal et de Québec 1996-1997.
- Schwan, K., Versteegh, A., Perri, M., Caplan, R., Baig, K., Dej, E., Jenkinson, J., Brais, H., Eiboff, F. et Pahlevan Chaleshtari, T. (2020). L'État des besoins en matière de logement et de l'itinérance chez les femmes au Canada : Sommaire exécutif. Hache, A., Nelson, A., Kratochvil, E. et Malenfant, J. (Eds). Toronto, Ontario : Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance
- Simard, Julien. (2019) La précarité résidentielle chez les locataires vieillissantes à faible revenu, thèse de doctorat en études urbaines, INRS et UQAM
- Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) (2022) Rapport sur le marché locatif. En ligne : <https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/professional/housing-markets-data-and-research/market-reports/rental-market-report/rental-market-report-2021-fr.pdf?rev=a7a676b6-6bba-4303-8efd-42bbf8bf25e1>
- Société Elizabeth Fry du Québec (SEFQ) (2018) Une voix différente. En ligne : http://www.elizabethfry.qc.ca/docs_pdf/Rapport_une_voix_différente.pdf
- Stauffer, Brian (2021) « Je ne me sentais pas comme un être humain » : La détention des personnes migrantes au Canada et son impact en matière de santé mentale. En ligne : <https://www.hrw.org/fr/report/2021/06/17/je-ne-me-sentais-pas-comme-un-etre-humain/la-detention-des-personnes-migrantes-au>
- Table des groupes de femmes de Montréal (Mai 2023) Rapports entre les Montréalaises et les forces de police de sécurité privée et de la STM. En ligne : <https://www.tgfm.org/files/Profilage/Infographie%20-%2031%20mai%202023%20-%20Affiche%20A3%20-Haute%20qualit%C3%A9%20pour%20impression.pdf>
- Table des groupes de femmes de Montréal (décembre 2021) Le droit au logement des Montréalaises : On y travaille, et vous ?. En ligne : <https://www.tgfm.org/files/%C3%89tat%20des%20lieux/Le%20droit%20au%20logement%20des%20Montr%C3%A9alaises%20v.%2025%20nov.pdf>
- Vinet-Saint-Pierre, Marilou (2018) Les femmes âgées en situation d'itinérance et les trajectoires de désinsertion : y a-t-il des marges de manœuvre ? *Mémoire*, UQAM